

LA CLEF
DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

F E V R I E R 1720.



A LUXEMBOURG;
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M. D. CC. XX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique, & Aprobation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON continuera de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement: on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

Fevrier 1720.

ARTICLE I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

I. **U**N Ne personne d'un merite & d'une condition distinguée a composé une Ode sur la prise des Ville & Château de *Messine*, adressée à Sa Majesté Imperiale, & qui, dit-on, a été présentée à ce Monarque. Ce n'est pas la premiere pièce qui ait paru de la façon de cette Dame qui a un goût particulier pour la Poësie, & qui néanmoins par modestie ne veut pas être nommée : elle consent seulement qu'on la désigne par les services que ses Ayeux ont rendu à l'Auguste Maison d'Autriche, à laquelle ils ont toujours été inviolablement attachez, & par la perte qu'elle a fait d'un frere dans les dernieres Campagnes de Hongrie, qui par sa mort l'a laissée seule & unique heritiere de cette grande Famille. Voici l'Ode

Ode

Ode sur la prise de la Ville & Citadelle de
Messine, &c.Ode sur la
prise de
Messine,

Oui c'est César que j'envisage;
 Je te connois à ses Lauriers;
 Sa Sagesse jointe au courage
 Enfante les succès guerriers.
 Ecoute-moi, triste Sicile,
 Les bords escarpez de ton Isle
 Ne virent jamais tant d'horreurs.
 Soumise au Bras qui te foudroye,
 Tu ne vas plus être la proie
 D'un peuple qui fait tes malheurs.

Auguste Vainqueur de l'Asie,
 C'est à toi Maître des Romains,
 Qu'est dû malgré la jalousie,
 L'Empire des peuples Latins.
 A tes Titres sur ces Royaumes,
 On oppose de vains phantômes;
 Tu dois seul leur donner la loi.
 Celui ci toujours en allarmes,
 A la fin conquis par tes Armes,
 Dans César retrouve son Roi.

Arrête Espagne! quelle audace
 Veut tester un nouvel effort?
 Cede au Heros qui te terrasse,
 Hâte toi; regagne le Port.
 Quel carnage, quelle ruine;
 Les superbes Forts de Messine;
 Instruisent assez tes regards,
 Après la nuit & les tempêtes,
 Que tires-tu de tes conquêtes
 Qu'un bruit, & des débris épars?

A tes projets moins attentive ,
L'Europe d'un œil de courroux ,
Vit jusques là ta main oisive ,
Frapper les plus injustes coups.
Aigris par tes écarts bizarres ,
Dans le tems qu'il rompt les Barbares
Charles te voit , cede au torrent.
Mais à son tour , sa main te brise ,
Ce que tu ravis par surprise ,
Sage Vainqueur , il le reprend.

En vain comptant sur l'avantage.
De tes ambitieux guerriers ,
Tu crus d'un funeste naufrage
Garantir ces Soldats altiers.
En butte aux flots , à la nature ,
Tout parle ici pour la droiture ;
Te voilà le jouet des vents ,
Fier apui d'un projet trop vaste ;
Messire tombe avec le faste
De tes orgueilleux Conquerans.

Entre dans ce nouvel Empire ,
Grand Prince , & qu'à jamais ton Sang
Fecund en Rois , y fasse luire
Ton nom , ta grandeur & ton rang,
Nos Neveux chargeant leurs Memoires
Des faits dont brille ton Histoire ,
Y verront l'Ibere abattu ;
On dira que jadis l'Espagne ,
Après l'effort d'une Campagne ,
Ceda ce Trône à ta vertu.

Oui des mortels malgré l'envie ,
Tu rempliras le souvenir ;
Et les grands exploits de ta vie

84 *La Clef du Cabinet*

Peindront Charles à l'avenir.
 On verra ces guerres sanglantes ,
 Ces Chefs, ces Troupes triomphantes
 De *Bellgrade* & de *Temeswar*.
 L'ennemi qu'accable ta gloire ,
 Cosfus y suivra la victoire
 Qui te couronne sur son Char.

Mais de cette gloire mondaine ,
 Objet des vulgaires esprits ,
 Chez toi la raison souveraine ,
 Sçait au juste peser le paix.
 Amoureux d'un bien plus solide ,
 La sagesse seule te guide ,
 Et ton devoir fait ton amour.
 Tes succès avec tous leurs charmes ,
 Pour le Dieu qui soutient tes armes ,
 Ne font qu'accroître ton retour.

De là cette heureuse harmonie ,
 Dont les accords si précieux ,
 De ta Famille réunie
 Serrent les liens glorieux.
 Une Eponse sage & brillante ,
 Sçait à sa jeunesse éclatante ,
 Joindre un cœur si digne tu tien.
 Un essain de nobles Princesses ,
 De ton Trône augustes richesses ,
 Fait sa gloire , & toi le soutien.

Grand Prince entends les cris de joye
 Dont nos voix remplissent les airs.
 Don ce jour où Mars te déploie
 Le celebre Empire des Mers.
 C'est peu qu'implorant ta clemence ,
 La Sicile dans ta puissance ,

Cherche

Cherche la gloire & son salut,
Il est encore un autre hommage,
Mon cœur te paye à ton courage,
Goûte ce sincere tribut.



Cette noble offrande t'est dûë,
Je la tiens de tous mes Ayeux ;
Celui dont je suis descenduë,
L'eut toujours presente à ses yeux.
Un frere qui pour la Patrie
Mourut dans les Champs de Hongrie ;
Par son sang m'en fit des leçons ;
Seule reste de toute ma race,
Devant toi je vais trouver grâce :
Quel triomphe heureux pour mes sens !

II. L'Academie Française a fait comme à l'ordinaire la distribution des prix pour l'année dernière, & ce fut Mr. Rolin & le Pere Marin qui remporterent celui d'Eloquence. Une contestation qui survint entre les Cardinaux de Rohan & de Bissy, avec le Parlement, au sujet de la préséance, empêcha ces derniers de se trouver à l'Assemblée, lorsqu'on fit la lecture des pièces, & la distribution des prix. Plusieurs Archevêques & Evêques y assisterent, de même qu'une quantité extraordinaire de personnes de toutes conditions.

*Distributio
des Prix à
l'Accademie
Françoise.*

II. L'étude du Droit est moins negligée en Allemagne que dans toutes les autres parties de l'Europe, où on l'abandonne pour l'ordinaire à ceux qui veulent s'attacher au Bateau : au lieu que dans ce Pais il n'y a pas de Scieur quelque distingué qu'il soit, qui ne s'y

*Theses de
Droit sou-
tenue à Vien-
ne.*

applique, & ne se fasse un honneur d'apprendre les Loix & les Coutumes. Dans le dernier Reglement qui fut fait par ordre de l'Empereur, & dressé par les soins de Mr. Strozzi, ci devant Gouverneur des Pages de S. M. I. & C. il fut expressément ordonné que l'étude du Droit seroit uné des principales occupations de ces jeunes Seigneurs, & seroit partie de leurs exercices. Et comme cet établissement est nouveau, les premières Theses en Droit furent soutenues dans le Palais Impérial le 14. Decembre dernier par le Baron Vernier de Rubro Monte & Auri Campo premier Page de ce Monarque, sous la présidence de Mr. Charles Wilkowitz Docteur en Droit & Professeur deldits Pages. S. M. I. honora cette cérémonie, qui est la première qui se soit faite à ce sujet, de sa présence, & assista à cet Acte avec toute sa Cour: après la dispute ce Prince fit lui même présent de son Portrait enrichi de diamans, à ce jeune Baron, ce qui ne contribuera pas peu à donner aux autres de l'émulation. C'est à présent Mr. Ludovici qui remplit cette Charge à la place de Mr. Strozzi, & qui s'acquie de cet Emploi avec beaucoup d'honneur & de distinction.

IV. Un peu de Poésie mêlée avec la Prose délasse agréablement le Lecteur, principalement quand elle peut servir à son instruction. La Fable suivante, dont l'Auteur m'est inconnu, me tombe à propos sous la main, puis qu'elle peut réjouir & en même tems instruire. Elle est assez bien faite, on pourra en juger en la lisant.

Les deux Fourmis. Fable.

DE prévoyance & sage économie
La Fourmi tient Accademie.
Elle l'enseigne en cent façons;
Mais peu de gens prennent de ses leçons.
Or, quoi que la Fourmi rarement se débau-
che,
Il en est quelquefois telle qui prend à gauche;
C'est ce que fit dans un certain Canton,
Fourmi plus friande que sage:
Elle escamotta, ce dit on,
Allant maintes fois en dommage
Chez le Seigneur de son Village,
Un peu de sucre, un peu de macaron,
Biscuit, conserve, écorce de citron;
Ainsi du reste, & joyeuse & gaillarde,
De ces boubons thesaurisa,
Setra le tout, & s'amusa,
Comme l'on dit, à la moutarde!
Toute fiere de son butin,
La bonne Dame un beau matin
Court sans tarder chez sa voisine;
Qui plus économique & plus fine,
De froment & d'autre bon grain
Avoit rempli ses magasins.
Eh bien, dit-elle, ma commere,
En l'abordant d'un certain air,
Comment vont vos greniers pour le quartier
d'hiver?
Assez bien, dit l'autre, & l'espere
Que durant le tems des frimars,
Le grain, s'il p'aît à Dieu, ne nous manquera pas
Du grain, bon Dieu, du grain! y pensez-vous
ma chere?

Les deux
Fourmi.
Fable.

La Clef du Cabinet

Et fy, du grain, qu'on a chez vous
 Le goût bourgeois & l'ame toruriere !
 Il est des mets plus nobles & plus doux :
 Pour moi j'ai force sucrerie,
 Et passerai l'hiver très délicatement.
 Grand bien fasse à votre Seigneurie
 Répondit l'autre doucement ;
 Du reste excusez, je vous prie,
 Petit mercier, petit panier,
 Plus loin ne va mon industrie,
 Chacun remplit comme il peut son grenier.
 L'Automne vint, il plut, & le tems trop hu-
 mide
 Fondit le sucre, & le rendit liquide,
 Adieu conserve, adieu biscuit,
 Tout fut fricassé, tout fut cuit ;
 Bien ébahie, & bien embarrassée,
 Fut la Dame aux bonbons, voyant en un mo-
 ment
 Sa marmite ainsi renversée.
 Chez sa voisine elle court promptement
 La larme à l'œil, baissant l'oreille,
 Et lui conte son accident.
 J'ai tout perdu, dit-elle, en l'abordant ;
 Assistez-moi, de grace, à la pareille,
 Un peu de grain, pas plus gros que cela...
 A vous du grain, dit l'autre, eh fy ! quelle foi-
 blesse ?
 Ne rougissez-vous pas de ce goût bourgeois
 là ?
 Jeunez ma bonne amie, & soutenez noblesse.



*C'est être dupe fillement
 De placer l'agréable avant le nécessaire.
 On se passe de l'un tellement, qu'ellement,
 Pour l'autre c'est une autre affaire.*

V. On a imprimé chez Nicolas le Clerc rue St. Jacques à Paris, des Lettres de quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, employez dans les Missions étrangetes, & dont on a fait un treizième Recueil que l'on a joint à ceux qui ont été déjà rendus publics. Ces Lettres contiennent des faits qui nous instruisent particulièrement de l'état de la Religion dans ces pays éloignez, des mœurs & coutûmes des Peuples: on y trouve aussi les Eloges de plusieurs Missionnaires qui y ont souffert & Martyre; leurs travaux, la conduite des Jesuites dans le *Paraguay* pour y maintenir la pureté de l'Évangile qu'ils y ont prêché. Voyez à ce sujet les Voyages de Frezier dans la Mer du Sud, imprimés à Amsterdam en 1718. Je passerai légèrement sur tout ce qui les concerne pour ne rapporter qu'un simple fragment d'une de ces Lettres touchant l'usage barbare établi dans les Indes, parmi les femmes qui se brûlent routes vives aux funeraillies de leurs Maris; cet Extrait suffira pour faire juger de l'ouvrage qui est curieux,

*Fragments
d'une Lettre
touchant les
Femmes qui
se brûlent aux
funeraillies
de leurs
Maris.*

Extrait d'une Lettre sur les Femmes Indiennes qui se brûlent aux funeraillies de leurs Maris.

LE Prince de *Marava* mourut en 1710. âgé de plus de 80. ans. Ses Femmes au nombre de 47. se brûlerent avec le Corps du Prince. On creusa pour cela hors de la Ville une grande fosse, qu'on remplit de bois en forme de Bucher, on y plaça le corps du deffunt richement couvert: on y mit le feu après beaucoup de ceremonies superstitieuses que firent les Brame, ce sont les Prêtres du Pays. Alors

parut certe Troupe infortunée de Femmes ; qui comme autant de Victimes destinées au Sacrifice se présenterent toutes couvertes de Pierrieres & Couronnées de fleurs ; elles tournerent diverses fois autour du Bucher, dont l'ardeur se faisoit sentir de fort loin. La principale de ces Femmes tenoit le poignard du deffant, & s'adressant au Prince qui succédoit au Trône, voilà, lui dit elle, le Poignard dont le Prince se servoit pour triompher de ses Ennemis ; ne l'employez jamais qu'à cet usage, & gardez-vous bien de le tremper dans le sang de vos Sujets ; gouvernez les en Pere comme il a fait, & vous vivrez longtems heureux comme lui. Puisqu'il n'est plus rien de me doit tenir davantage dans ce Monde, & il ne me reste plus que de le suivre. A ces mots elle remit le poignard entre les mains du Prince qui le reçût sans donner aucun signe de tristesse ni de compassion. Hélas ! poursuivit elle à quoi aboutit la félicité humaine ! je sens bien que je vais me précipiter toute vive dans les Enfers ; & aussi-tôt tournant fierement la tête vers le Bucher & invoquant le nom de ses Dieux, elle s'élança au milieu des flammes.

La seconde étoit sœur d'un Prince *Raja* nommé *Tondaman* qui étoit présent à cette détestable cérémonie ; lors qu'il reçût des mains de la Princesse sa sœur, les joyaux dont elle étoit parée, il ne pût retenir ses larmes, & se jettant à son col il l'embrassa tendrement. Elle ne parut pas s'en émouvoir ; mais regardant d'un œil assuré tantôt le Bucher, tantôt les assistants, & criant à haute voix *Chiva, Chiva*, qui est un des noms qu'on donne au Dieu *Rouzev*, elle se précipita dans les flammes comme la première. Les

Les autres suivirent de près : quelques unes avoient une contenance allés ferme ; d'autres avoient l'air interdit & effaré. Il y en eut une qui plus timide que les Compagnes courut embrasser un soldat Chrétien & le pria de la sauver. Ce Neophite qui malgré les deffences severes qu'on fait aux Chrétiens d'assister à ces barbares spectacles, avoit eu la temerité de s'y trouver, fut si effrayé qu'il repoussa rudement sans y penser cette malheureuse, & qu'il la fit culbuter dans le Bucher, il se retira aussi tôt avec un fremissement par tout le corps qui fut suivi d'une fièvre ardente, accompagnée d'un transport au cerveau, dont il mourut la nuit suivante.

Quelque intrepidité que fissent paroître ces infortunées victimes du Demon, elles ne sentirent pas plutôt l'ardeur du feu, que poussant des cris affreux, elles se jetterent les unes sur les autres, & s'élançerent en haut pour gagner le bord de la fosse. On jeta sur elles quantité de pièces de bois, soit pour les accabler, soit pour augmenter l'embrasement. Quand elles furent consumées, les Brame s'approcherent du Bucher encore fumant, & firent sur les cendres ardentes de ces malheureuses mille ceremonies non moins superstitieuses que les premieres. Le lendemain ils recueillirent les ossemens mêlés avec les cendres &, les ayant enfermées dans de riches toiles, ils les porterent près de l'Isle *Ram-suren*, que les Européens appellent par corruption *Romananeor*, où ils les jetterent dans la Mer. On combla ensuite la fosse ; on y bâtit un Temple, & on fit chaque jour des sacrifices à l'honneur du Prince & de ses Femmes, qui dès lors furent
mises

mises au rang des Déeses.

Cette brutale coutume de se brûler est plus fréquente dans les Royaumes de l'Inde Méridionale, qu'on ne se l'imagine en Europe. Il n'y a pas longtems que moururent deux Princes qui relevoient du *Marava*, le premier avoit 17. Femmes & l'autre 13. tous firent la même fin, à la réserve d'une seule qui étoit enceinte, & qui ne put se brûler qu'après la naissance de son fils.

La Reine de *Trichrapali*, Mere du Prince Regeant, qui fut laissée enceinte il y a environ 30. ans à la mort de son Mari, prit la même resolution aussi tôt que son fils fut né, & l'exécuta avec une fermeté qui étonna toute cette Cour. Sa belle Mere nommée *wengamal*, n'avoit pû accompagner le Roi son Mari sur le Bacher par la même raison, après son accouchement elle trouva le moyen d'échaper aux flammes, sous pterexte qu'il n'y avoit qu'elle qui pût élever le jeune Prince pendant sa minorité, & gouverner le Royaume. Comme elle aimoit la Reine de *Trichrapali* sa belle fille, elle voulut lui persuader de suivre son exemple; mais cette jeune Reine la regardant avec dedain, croyez-vous, Madame lui dit-elle, que j'aye l'ame assez basse pour survivre au Roi mon Epoux? le desir de lui laisser un Successeur m'a fait diffeter mon sacrifice; mais à présent rien n'est plus capable de l'arrêter. Le jeune Prince ne perdra rien à ma mort, puisqu'il a une grand mere qui a tant d'attachement à la vie; il est autant à vous qu'à moi, élevez le & conservez lui le Royaume qui lui appartient. Elle aoura beaucoup de reproches assez piquans, mais en termes cou-

verts

verts; *Mingamal* dissimula en femme d'esprit & abandonna la belle fille à sa déplorable destinée.

Au reste bien que ce soit de leur propre choix que ces Dames Indiennes deviennent la proie des flammes, il n'est gueres en leur pouvoir de s'en dispenser : la coutume du País, le point d'honneur, la crainte d'être deshonorées & de devenir la fable du public, y ont plus de part que leur volonté propre ; si quelqu'une tâchoit de se soustraire d'une mode si cruelle, les parents sçautoient bien l'y forcer, afin de conserver l'honneur de leurs familles : C'est pourquoi lorsqu'ils en voyent chanceler, ils lui donnent aussi tôt certains briévages qui leur troublent l'esprit, & qui leur ôtent toute apprehension de la mort, les femmes du commun sont en cela plus heureuses que les Princesses & les concubines des Princes Indiens. Cette barbare loi ne les regarde point, & s'il y en a qui s'y assujettissent, ce n'est d'ordinaire que par une vanité ridicule, & par l'envie de s'attirer des honneurs avant qu'elles se jettent dans les flammes, & de mériter un monument qui s'éleve sur le lieu du bucher où elles se sont brûlées. Il est rare d'en voir des exemples dans les Cartes basses & même dans celles des Brames. Ils sont plus communs dans la Carte de Rajas qui prétendent descendre de la Race Royale des anciens Souverains de l'Inde, &c.

VII. Le mor de l'Enigme du mois passé est la *Barbe*. En voici une autre.

E N I G M E

DE l'humide Element je reçois ma naissance;

Enigme

Le

Le Dieu de la lumiere y prend beaucoup de part.

La terre me produit quelque fois par hazard.

L'Epigramme sans moi paroît sans elegance.

J'excite l'appétit & je forme le goût,

Et ce dernier sans moi seroit très insipide.

Personne ne me hait, je suis reçu par tout;

Certain peuple pourtant d'une loi trop rigide

Me chasse de chez lui, & se passe de moi.

J'ai des Gardes armés même plus que le Roi,

Des Commis, des Bureaux, des Juges, des

Justices;

L'on m'employe souvent contre les maléfices,

En me faisant rentrer dans celle d'où je sors,

Soit nom n'est point le mien, ni celui de mon

pere,

Qui comme elle, jamais ne me donna la mort.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL, NAPLES & SICILE depuis le mois dernier.

*Retour de
la Cour au
Pardo.*

I. LE 24. Novembre le Prince Regnant arriva avec toute la Famille Royale de l'Escurial au Pardo, d'où après un court séjour, il doit revenir à Madrid pour y passer le reste de l'hiver. Ce Prince à son arrivée reçut les complimens de tous les Grands & des Ministres étrangers, qu'y s'y rendirent pour le féliciter sur son heureux retour. Les requens Conseils que la Cour a tenus depuis quelque tems, & les grands mouvemens que le Marquis Scotti se donne, sont

croie

des Princes &c. Février 1720. 99
croire qu'elle commence enfin à ouvrir les yeux sur ses propres interêts, & qu'on y travaille sérieusement à sortir du mauvais pas, où l'imprudente conduite du Ministère l'a jettée: il y a d'autant plus de vraye semblance à cette conjoncture, qu'on ne parle plus d'envoyer le Marquis de Scotti en Hollande, comme ci devant, & que ce voyage, pour lequel il avoit déjà reçu ses instructions, paroît rompu, ou tout au moins suspendu. Ce nouveau Ministre qui a mérité l'estime & la confiance de ses Maîtres pourroit bien plutôt être employé à redresser les affaires, qu'à les aggraver davantage. Telles sont les dispositions où l'on assure qu'est actuellement la Cour de Madrid.

II. Depuis que l'Escadre que commandoit le Duc d'Ormond, & qui avoit paru sur les Côtes de France, comme nous le dûmes dans nôtre dernier Journal, est rentrée dans le Port St. André, on n'a pas appris qu'elle se soit remise en Mer; ainsi la crainte que l'on avoit conçû que cet armement ne fut destiné contre l'Angleterre, ou pour soutenir les Bretons mal intentionnez, est entièrement dissipée. Les avis les plus certains du 5. Décembre portent que les Troupes qui avoient été embarquées, avoient remis pied à terre à St. André, & que le Duc d'Ormond étoit retourné à *Valladolid*, lieu de sa résidence ordinaire.

III. Le Gouvernement de *Vigos* a été donné à Dom Manuel Rodrigues Carbonel Colonel d'Infanterie. On a été informé par un Exprés que le Marquis de Ribourg étoit arrivé aux environs de cette Place avec les

*Le Duc
d'Ormond
est retourné à
Valladolid.*

Gouvernement de Vigos donné.

Troupes qu'il commande, & qu'il faisoit travailler à nettoyer le fossé de la Citadelle, & aplanir les Ouvrages que les Anglois avoient fait au tour de ce Château pendant le dernier siege; que les principaux Marchands qui s'étoient retirés sur la Frontiere de Portugal, à l'approche des Anglois revenoient journellement depuis la retraite de ces derniers; & que le Commerce commençoit à refluir comme ci devant.

Le Pere Eugene de Liavé a été continué encore pour trois ans dans la Charge de Prieur du Monastere des Hieronimites de *IEscorial*, & Dom Miguel Fernandes Durand Secrétaire de la Guerre, de la Marine & des Indes, a été honoré du titre de Marquis de Castale.

*Disgrace
du Cardinal
Alberoni.*

IV. L'Espagne vient de nous fournir un événement auquel on ne s'attendoit gueres, & sans lequel néanmoins il paroïsoit presque impossible que cette Monarchie pût rétablir le desordre de ses affaires: c'est la disgrace du Cardinal Alberoni. Plusieurs Lettres particulieres l'avoient déjà annoncée, mais on a attendu que cette grande nouvelle fût tout-à-fait confirmée pour en faire part. On ignore encore les motifs qui ont fait prendre ce parti à la Cour, mais quels qu'ils soient, il est sur qu'elle ne pouvoit rien faire de mieux dans la conjoncture où elle se trouve, & qu'elle a rempli les souhaits de toute l'Europe qui regardoit ce Ministre comme un obstacle à la Paix; après l'éloignement de ce Prelat & cette démarche publique de l'Espagne, rien ne doit plus empêcher le retablisement de la tranquillité que
les

ses intrigues mal entendues & trop arbitraires avoient banie, & de la bonne harmonie entre les Princes, que la fausse politique avoit brouillée. Voici les particularitez les plus certaines que l'on a pu recueillir touchant la disgrâce de ce premier Ministre.

On parle diversement de ce qui a contribué à l'éloignement du Cardinal Alberoni. On l'attribue principalement aux pressantes sollicitations des Grands d'Espagne, intéressés à la conservation de la Monarchie, que la conduite de ce Prélat avoit reduite dans un état déplorable, & à ce que la Reine ne voyoit point d'autre moyen de conserver aux Princes ses fils la succession des Duchez de *Toscane*, de *Parme* & de *Plaisance*, dont ils auroient été infailliblement frustrés, si ce Ministre étoit resté à la tête des affaires. On assure que le Marquis Scotti avoit ordre du Duc de Parme son Maître, d'agir de concert avec cette Princesse pour menager cet éloignement, auquel le Prince Regnant n'a consenti qu'à la dernière extrémité. Ces raisons paroissent plausibles, mais que ce soient les véritables ou non, il est certain que le 5. Decembre S. M. ayant écrit un billet de sa propre main à ce Prélat, le lui envoya par le Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. Ce Prince par cette Lettre remercioit ce Ministre de ses services, & lui ordonnoit en même tems de sortir dans 8. jours de *Madrid*, & de quitter le Royaume dans trois semaines; avec défense de voir qui que ce fût de la famille Royale, ni aucuns des Ministres. Les Lettres de *Madrid* du 11. Decembre ajoutent que le lendemain cette Eminence se

dispoſoit à partir, & avoit même déjà fait prendre les devans à ſes gros bagages, ce qui cauſoit une joye extraordinaire par tout le Royaume; que cependant elle conſervoit les riches Bénéfices & les penſions qu'elle avoit en Eſpagne, & que ſon deſſein étoit de paſſer en Italie. Suivant celles de Paris du vingt deux ce Miniſtre avoit fait demander des Paſſeports aux Princes Alliez, pour pouvoir ſe retirer ſurement par la France, & dès le 20. S. A. R. le Duc d'Orleans en avoit ſigné un, & le Comte de Stairs Ambaſſadeur d'Angleterre un autre, qui avoient été envoyé à ce Prélat; que Mr. le Duc Regent avoit auffi fait partir un Officier de la Maïſon du Roi pour l'aller prendre ſur les frontieres d'Eſpagne & l'accompagner juſqu'à Antibes, où il devoit s'embarquer pour paſſer à Genes. Nous joindrons ici pour la confirmation de ce qui a été dit ci deſſus, un avertiſſement que la Cour a fait inſerer dans les nouvelles publiques qui ſe débitent en Eſpagne, & dont voici la teneur.

Le Roi ayant deſſein de procurer à ſes Sujets une prompte Paix, va inceſſamment travailler aux moyens de lever les difficultez qui ſ'y rencontrent, & d'obtenir des conditions honorables, qui puiſſent rendre cette paix durable. Et dans cette viſe S. M. a reſolu pour l'avancement du bien public, d'ôter tous les obſtacles, & de donner ordre au Cardinal Alberoni de ne plus ſe mêler d'aucunes affaires, & de ſ'en retourner en Italie.

*Changemens
à la Cour.*

V. Depuis la retraite du Cardinal Alberoni les affaires prennent une toute autre face à la Cour d'Eſpagne. Les reſolutions n'y ſont plus

plus si violentes que par le passé, & tout paroitroit s'y disposer à la Paix. Les Seigneurs que la Jalousie de ce premier Ministre avoit éloignés, entr'autres le Duc de Popoli, doivent revenir incessamment à Madrid; on nomme déjà le Comte d'Aguiar pour remplir la place de ce Prélat disgracié, & le Marquis de Beimar pour être employé dans le Ministère. On assure que le Marquis Scotti doit passer à la Cour de France pour travailler de concert avec cette Couronne à la Paix, & Paris est déjà désigné pour la tenue des Conférences. En attendant que la première place dans le Ministère soit remplie, par un Sujet, sans doute plus modéré, le Marquis de Grimaldi Secrétaire d'Etat, a été nommé pour recevoir les Lettres des Ministres qui sont dans les Cours étrangères, & les propositions des Ambassadeurs qui sont à Madrid.

VI. Les François ayant abandonné le siege de *Roses*, comme nous le dîmes dans notre dernier Journal, & leurs Troupes ayant été reparties dans les Quartiers d'hiver, le Prince Pio qui commandoit l'Armée d'Espagne campée près de *Gironne*, la separa sur la fin de Novembre & en envoya une partie à *Tortose*, *Cervera* & *Barcelonne*, & posta le reste de son Infanterie le long des Côtes depuis *Gironne* jusqu'à *Lerida*. Quelques Régimens de Cavalerie seulement étoient destinés pour hiverner dans les Plaines de *Vic*, *Solsonne* & d'*Urgel*, mais sur ce que les ennemis firent passer un Corps de 3000. hommes dans la *Ceu* d'*Urgel*, ce Prince en fit venir un plus grand nombre pour la poster au pied des *Pyrenées*, afin d'empêcher les courses

L'Armée
d'Espagne.
entre en
Quartier
d'hiver.

que les François pourroient faire plus avant dans le Pays; & envoya le surplus dans le Royaume de Valence & d'Arragon.

Orages vio-
lens.

VII. Des Lettres de Barcelonne du premier Decembre portent qu'il y avoit eu pendant près de six semaines de violens orages le long de cette Côte, sur laquelle on voyoit floter quantité de cadavres & de débris des Vaisseaux qui étoient peris; que les eaux s'étoient si fort enflées par les pluyes & les vents orageux, que plus de trente lieues de Pays avoient été inondez dans cette Principauté, ce qui avoit causé un dommage inestimable.

Amnistie
publiée.

VIII. Au commencement de Decembre le Prince Pio revint à Madrid avec la plupart des Officiers Generaux qui avoient servi sous lui la Campagne dernière en Catalogne. On a publié sur ces Frontieres une amnistie ou pardon general pour tous les Soldats-Espagnols ou Miquelets qui ont déferé, & qui ont passé au service de la France. Plusieurs sont déjà revenus, ce qui fait espérer qu'il en reviendra encore un plus grand nombre.

S. M. Por-
tugaise entre
dans la qua-
druple Al-
liance.

IX. Portugal. On étoit dans l'incertitude au commencement du mois de Decembre, si S. M. Portugaise persisteroit dans la neutralité qu'Elle a observée jusqu'ici si exactement; & la Cour d'Espagne se flattoit toujours que ce Prince continueroit de refuser les avantages considerables qui lui étoient offerts de la part des Princes allies, pour entrer dans la quadruple Alliance. Mais des Lettres du 6. du même mois apportées à Madrid par un Exprez dépêché de Lisbonne, ont appris que ce Monarque s'étoit enfin déterminé à la

la signer, & s'étoit rendu aux pressantes sollicitations de l'Empereur, la France & l'Angleterre pour contribuer au rétablissement de la Paix de l'Europe. Il ne faut pas douter que l'éloignement du Cardinal Alberoni qui découvre visiblement combien la Cour de Madrid est disposée à entrer en accommodement, ne détermine toutes les Puissances qui ont refusé jusqu'ici d'y entrer, de prendre le même parti; la Hollande en a déjà fourni un exemple, & il paroît être de l'intérêt de toutes ces mêmes Puissances de rendre part au Traité qui se conclura pour le partage des Etats de cette Monarchie.

X. *Naples.* Dom Nicolas Pignatelli Duc de Monteleon fit sur la fin du mois de Novembre dernier son entrée publique à Naples en qualité de Viceroy de Sicile, & fut reçu dans cette Ville au bruit du Canon des Châteaux, & des Vaisseaux qui étoient à la Rade. Dès le 16 du même mois ce Seigneur avoit aussi fait son entrée publique à Messine & avoit pris possession de la Viceroiauté de ce Royaume avec les formalitez accoutumées.

Entrée du Duc de Monteleon à Naples

XI. Le différend qui dès l'année dernière étoit survenu entre la Cour de Vienne & celle de Rome au sujet de Mr. le Nonce Vincenzini, ayant été terminé à l'amiable, ce Prélat est retourné à Naples & s'est remis en possession de la Nonciature. Les peuples ont témoigné beaucoup de joye du rétablissement de ce Tribunal qui étoit fermé depuis plus d'un an, & dont les fonctions avoient été suspendues. Ce Nonce à son arrivée reçut les complimens du Viceroy, de l'Archevêque-

Retour du Nonce Vincenzini à Naples.

chevêque, des Prêtres & d'une partie de la Noblesse, & les choses sont rétablies sur le même pied qu'auparavant.

Départ d'un
Convoi.

XII. Les Galeres Napolitaines & quelques autres Bâtimens armés en guerre qui ont servi au siège de Messine, sont revenus dans le Port de Naples, & ont amené le fils de l'Amiral Bing, chargé de presser le départ d'un convoi destiné pour la Sicile. En effet vers le 27. il repartit avec deux Vaisseaux de guerre & un grand nombre de Tartanes chargées de munitions de guerre & de bouche & d'une grosse somme d'argent pour les besoins de l'Armée. On apprend par des Lettres du 12. Decembre de la même Ville, qu'on y en préparoit encore un plus considérable, & qu'on travailloit pour lors à l'embarquement de quantité de poudres, Boulets, &c. qu'on avoit reçus de France, & des Régimens qui étoient nouvellement venus d'Allemagne & d'ailleurs. Que le Marquis de Soze s'étoit embarqué sur un Vaisseau de l'Amiral Bing pour passer en Sicile, & aller servir à la tête de son Régiment qui est encore dans ce Royaume.

Interdiction
du Commerce
avec les
Vénitiens.

XIII. Depuis que l'Empereur a fait rétablir & mettre en état le Port de Trieste en Istrie, les Vénitiens n'ont pu dissimuler les ombrages que ce nouvel établissement leur causoit. Ce mécontentement aura, sans doute, fait naître quelque méfintelligence, puisque des Lettres de Naples du vingt-un Novembre dernier portent expressément que Sa Majesté Imperiale y avoit fait publier sous de très-rigoureuses peines une interdiction de tout Commerce entre ses Etats & ceux de la Re-
publique,

des Princes &c. Fevrier 1720. 103

publique, sous quelque prétexte que ce pût être. On assure que quelques hostilités que des Vaisseaux Venitiens ont commis contre des Bâtimens portans Pavillon de S. M. sous le Canon de *Trieste*, ont donné lieu à cette défense. Il est à craindre que ce commencement de broüillerie n'ait des suites, à moins que la République ne donne à S. M. une satisfaction convenable.

XIV. *Sicile.* Voici la suite du Journal du Siege de la Citadelle de *Messine*, depuis le 3. Octobre où nous avons fini jusqu'au 18. que cette Place se rendit. Nous le promîmes le mois dernier, & c'est pour ne rien laisser désirer sur cet Article, que nous le plaçons ici.

*Du Camp Imperial devant la Citadelle de
Messine, du 3. Octobre jusqu'au 19.*

Le 3. un Vaisseau de guerre Espagnol fut coulé à fond par nôtre Canon. On perfectionna la Communication le long de *Porto Franco*. On ajouta une piece de Canon aux deux qu'on avoit dressées sur les Palisades. On fit sauter dans le Fossé la Muraille de la Contre-Garde, vis à vis de la Breche. La Tranchée dans le Chemin couvert à la gauche fut assurée avec des Traverses & des Blindes. On travailla à assurer pareillement celle de la droite. On eut 13. morts & 80. blessez.

Le 4. au matin on coula encore à fond deux Vaisseaux de guerre Espagnols. Dans l'obscurité de la nuit, on avoit conduit heureusement vers le Ravelin le Pont inventé par Mr. Wigthenau Colonel du Regiment de Hesse-Cassel, dans le dessein

*Suite du
Journal du
Siege de Mes-
sine.*

dessain de prendre poste audit Ravelin , mais la breche n'ayant pas été trouvée suffisante , on convint d'en différer l'exécution jusqu'à ce que la breche fut plus grande.

Le 5. le courant du *Phare* fut si violent par la grande agitation de la Mer , qu'il entraîna le nouveau *Pont* ; mais les Mariniers le ramenerent , & on l'assura avec 4. Ancres. On travailla ensuite à une Gallerie de fascines , de pierres & de terre. Sur l'avis que les Ennemis qui campoient encore ce jour là dans le voisinage de *Castro-Giovani* , avoient laissé à *Gibiso* , un Détachement de Cavalerie , avec grand nombre de Payans armez , on détacha quelques Hussarts & Miquelets pour reconnoître ce Poste , qui est à 10. lieues d'ici vers la Plaine de *Melazzo* ; mais nos gens furent repoussés avec perte. On commanda ensuite 800. Fantassins 300. Cavaliers , & 100. Hussars sous les ordres du Colonel Feldeck Commandant du Régiment de Königseck , pour attaquer ce Poste : mais les Ennemis s'étoient retirés à l'approche de nos gens ; & nôtre Cavalerie les ayant atteints, tua un Capitaine & 30. Dragons , & fit 26. prisonniers. Ledit Poste est d'autant plus considérable , qu'il assure nôtre communication par terre avec *Melazzo*. Le même jour un Vaisseau de guerre Espagnol fut coulé à fond. On eut 21. morts & 117. blessés.

Le 6. quelques Volontaires firent couler à fond , entre la Costre-garde & le Ravelin , 2. Batteaux chargez de terre & de pierres ; ce qui facilitera beaucoup le travail d'une Gallerie vers le Flanc ennemi . avec un Epaulement , après la prise de la Demi-Lune. On eut 7. morts & 68. blessés.

Le 7. nonobstant le feu continuel des ennemis, tant de bombes & grenades, que de pierres sur nôtre Pont de nouvelle invention, & sur la Gallerie collaterale de terre & de fascines, nous continuâmes les dispositions pour l'attaque du Ravelin. nous perfectionnâmes l'autre Redoute, nous avançâmes de 8. pas la grande Gallerie vers la Contre-garde. Nous eûmes 9. morts & 51. bleffez.

Le 8. tout étant prêt pour l'assaut du Ravelin, on commanda pour cet effet un Colonel, un Lieutenant Colonel, un Sergeant Major, & les autres Officiers Majors & Subalternes, avec 300. Grenadiers, 400. Fusiliers, 50. Volontaires, & 200. Pionniers: entre midi & une heure, nos gens commencerent à monter à la brèche, & soutinrent pendant 3. heures, avec un courage inexprimable le feu continuel des ennemis, tant de leurs Contre Gardes, que du Corps de la Place & des Boulevarts; après quoi les Assiegez furent obligez d'abandonner le Ravelin, où nos gens se retrancherent d'abord. Le Baron de Zumjungen General d'Artillerie, le Baron de Wachtendonck Lieutenant General, & le Sergeant General Ottocaro Staremberg se sont fort distinguez dans cette action, de même que les autres Officiers & les Troupes. Le nombre de nos morts & bleffez est considerable, mais on ne pourra en donner la Liste que l'Ordinaire prochain. On va faire les dispositions necessaires, pour donner aussi l'Assaut aux 2. Contre Gardes.

Dans le tems qu'on étoit occupé hier à l'attaque du Ravelin, le Grand Convoi de *Vado* escorté par l'Escadre de l'Amiral Bing arriva dans le *Phare*, & entra le soir au Port de *Paradise*.

Paradiso. Cet Amiral s'est rendu au Camp où il s'aboucha avec le General Merci. On attendit aussi le Comte de Bonneval qui commandoit les Troupes qui étoient à bord de ce Convoy.

Le 9. on acheva de dresser la Liste des morts & blesez au dernier assaut, suivant laquelle les premiers montent à 171. & les autres à 567. On perfectionna nos deux Logemens sur le Ravelin. On eut 14. morts & 115. blesez.

Le 10. les Troupes arrivées sous les ordres du Comte de Bonneval eurent ordre de débarquer. On découvrit dans la brèche du Ravelin, un trou de Casemate qui ouvroit l'entrée de la Demi Lune: sur quoi on y prit poste; on y planta des Gabions, & on y tira une Parallele pour y construire une Batterie. On continua aussi à travailler à la Galerie vers la Contre-Garde; l'entrée fut pourvûe de Blindes, & on fit couler à fond 10. Barques. On eut 6. morts & 36. blesez.

Le 11. on reconnut que la Contre-garde étoit accessible; le Pont fut muni de Blindes, & on enfouça encore 4. Barques. On eut 3. morts & 34. blesez.

Le 12. la grande & la petite Galerie furent munies de Parapets & perfectionnées. On forma 2. Logemens sur la Brèche de la Contre-Garde. On eut 7. mort & 41. blesez.

Le 13. on fut occupé à tirer un Boyau sur l'Esplanade du Ravelin, depuis un bout jusqu'à l'autre, & à l'élargir avec la Sappe jusqu'aux deux Angles de la gueule de la Demi-Lune, afin d'y placer 4. Canons de 24. livres de balle, & de former une Brèche dans la face du Bastion Capital. On eut 8. morts & 96. blesez.

Le

Le 14. on fit conduire quelques Canons sur le chemin couvert à la gauche, pour tirer sur le flanc ennemi conjointement avec les cinq Canons qui étoient déjà à *Porto-Franco*. On eut 2. morts & 66. blesez.

Le 15. on perfectionna la Grande Galerie vers la Contre Garde & on repara le dommage causé au Pont.

Le 16. on perfectionna aussi la Galerie entre la Demi Lune & la Contre-Garde & l'on commença à se loger au pied de la Brèche, à la tête des deux Galeries & sur l'Esplanade de la Demi-Lune à gauche. Les 2. Boyaux de la droite furent fort avancez, & l'on élargit les 3. Logemens sur la Brèche de la Demi Lune. Les Troupes débarquées ayant joint notre Armée, on jugea à propos de détacher 2000. Fuziliers, 200. Grenadiers, & quelques Cavaliers & Hussars avec de l'Artillerie, pour s'emparer du Poste de *Scaletta*. On eut 19. morts & 46. blesez.

Le 17. à 10. heures du matin, on entrepris de donner l'assaut à la Contre-Garde avec 300. Grenadiers & tous les Pionniers, mais il fut impossible de s'y loger, à cause que les ennemis étoient trop bien retranchez, & que leurs Cartouches enlevoient 30. à 40. hommes à la fois : Cependant les nôtres tenterent une seconde attaque, mais inutilement.

Le 18, on continua les Sappes en deux endroits, & on travailla à une Batterie de quelques Canons sur le Ravelin, vers le flanc. Vers le midi les Ennemis bartirent la Chamade; & le 19. on convint des Articles de la Capitulation. La Garnison de *Scaletta* offrit de se rendre

rendre aussi, dès qu'elle auroit avis de la reddition de la Citadelle.

*Le General
Wallis fait
Commandant de la
Citadelle.*

XV. On a vû dans le dernier Journal les Articles de la Capitulation, & ce qui s'est passé à l'évacuation de la Place par les Espagnols. Le General Wallis a été fait Commandant de la Citadelle, dans laquelle, de même que dans le Fort St. Sauveur il s'est trouvé, dit-on, 130. pièces de Canon de bronze, plusieurs de fr. & 64. Mortiers aussi de bronze, avec beaucoup de vivres, mais fort peu de poudres. Que les Espagnols conformément à la Capitulation, avoient découvert aux Imperiaux 50. autres pièces de gros Canons, & 28. Mortiers qui avoient été enterrés.

*Etat de
l'Armée en
Sicile.*

Suivant les Lettres venues de Sicile au commencement de Décembre, & qu'on a reçues par la voye de Naples, on a été informé que le General Comte de Merci avoit mis son Armée en Quartiers de rafraichissement, & avoit étendu son Infanterie entre Messine, Scaletta & Melazzo, sa Cavalerie étant passée en Calabre pour pouvoir subsister plus commodément; que l'Armée Espagnolle commandée par le Marquis de Lede, étoit retranchée aux environs de Catane, & avoit pris poste dans le pais le plus fertile de la Sicile, depuis *Paterno*, jusqu'à *Gastro Giovanni*, & que dans ce dernier poste qui est extrêmement bien fortifié, ce General y avoit fait dresser de grands Magazins, pour pouvoir y subsister longtems, & couvrir les Places qui restent encore sous l'obéissance de l'Espagne. D'autres avis de

Reggio

des Princes &c. Février 1720. 109

Reggio de la même date assurent néanmoins que le Marquis de Lede avoit offert d'évacuer ce Royaume sous des conditions que le Comte de Merci n'avoit pu accepter sans avoir auparavant reçu des Ordres précis de la Cour de Vienne, à laquelle il avoit envoyé un Exprés à ce sujet. Que ce dernier General avoit mis de nombreuses Garnisons dans *Siracuse*, *Trapani* & *Melazzo*, & avoit posté son Armée, de façon qu'elle pouvoit se rassembler facilement & en très peu de tems.

XVI. Dès le 28. Novembre dernier le General Merci avoit fait embarquer à Messine un gros Détachement de son Armée sur l'Escadre commandée par l'Amiral Bing, pour aller du côté de Palerme, & bloquer cette Place, si elle refusoit de se soumettre. Les Lettres de Naples du 12. Decembre portent que ces Troupes au nombre de 9000. Fantassins & 1200. Hussars, avoient mis heureusement pied à terre aux environs de cette Ville, sous le Commandement du Baron de Zumpungen chargé de cette expedition; mais on n'a pas encore appris quel succès elle aura eu. Le bruit s'est seulement répandu qu'il y avoit eu une Action auprès de cette Ville, entre les Troupes Impériales & Espagnoles, duquel on peut douter, jusqu'à ce qu'on en ait eu des nouvelles plus positives. Les mêmes Lettres ajoutent que le Comte de Merci avoit aussi fait avancer par terre un gros Corps de Cavalerie de ce côté-là, dans le dessein de presser les Habitans de cette Ville de se soumettre. On aura bientôt des avis certains de ce qui se sera passé à ce sujet.

*Détachement
envoyé
du côté de
Palerme.*

AR-

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. S. A. M. accompagnée du Duc de Bourbon, du Maréchal de Villeroi, & du Duc d'Harcourt Capitaine des Gardes du Corps, alla le 2. Decembre au Palais Royal, où Elle felicita Madame, Mr. le Duc d'Orleans, Madame la Duchesse d'Orleans, & Mademoiselle, sur le futur Mariage de cette dernière Princesse avec le Prince Hereditaire de Modene, & le 3. premier jour de l'Avent Elle entendit dans la Chapelle du Palais des Thuilleries, le Sermon prêché par l'Abbé de Barcos Grand Vicair de l'Archevêque de Lyon. Suivant les Lettres du 8. il n'étoit permis à personne de voir manger ce jeune Prince en public, sans une permission expresse du Duc de Bourbon, ou du Maréchal de Villeroi, à cause de la petite verole qui continuë de regner à Paris. Le 10. l'Archevêque de Rouën prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, & le 14. après midi S. M. alla avec une partie de sa Cour se promener au Château de la Meutte. Le 25. jour de Noël ce Prince se confessa à l'Abbé Fleuri, & assista avec beaucoup d'édification à toutes les devotions qui se pratiquent à l'occasion de cette Fête; & le premier jour de l'An S. M. reçut les complimens de tous les Princes & Princeses du sang; des Ministres étrangers, du Magistrat de la Ville de Paris, & des Compagnies

gnies superieures qui se rendirent à ce sujet en Corps au Louvre.

II. On a changé la route que Mademoiselle de Valois devoit tenir pour aller en Italie, & au lieu de passer par le Dauphiné comme on l'avoit d'abord crû, il a été résolu qu'elle s'embarqueroit à Antibes, où elle seroit conduite par Mr. le Grand Prieur de France, & d'où elle passeroit par Mer dans les Etats du Duc de Modene. La ceremonie de son Mariage a aussi été fixée au Carnaval prochain, & son départ à la premiere semaine de Carême: on a déjà nommé le détachement de la Maison du Roi qui doit l'accompagner jusqu'à Antibes, & les Officiers de la Table de S. M. pour la servir pendant le voyage. Ses équipages auxquels on travaille avec beaucoup de diligence, seront de la dernière magnificence, de même que les presents que le Roi lui destine: & outre les 4. millions que le Duc d'Orleans son Pere lui donne en mariage, on assure que ce Prince lui fera encore present pour la valeur de cinq cens mille livres en joyaux, & Madame la Duchesse sa Grand-Mere, d'un Diamant de cent mille livres.

Le Mariage de Mademoiselle de Valois fixé au Carnaval.

III. Il est survenu quelques obstacles qui ont empêché le retour du Comte de Charolois dans le tems qu'on l'avoit marqué: mais des Lettres de Paris du premier Janvier marquent que ces difficultez avoient été levées, & que ce Prince y étoit attendu de jour à autre.

IV. On fut informé le 9. par un Courier dépêché de Rome, que le 29. Novembre der-

Promotion des Archevêques de Bourges & de Reims au Cardinalat. nier le Pape avoit fait une nombreuse promotion de Cardinaux, parmi lesquels se trouvoient Mr. de Gevres Archevêque de Bourges, & Mr. de Mailly Arch. vêque de Reims. Comme la Cour de France n'a eu nulle part à la nomination de ce dernier, à laquelle elle s'étoit même opposée, S. A. R. le Duc Regent dépêcha sur le champ Mr. de Valléron exempt des Gardes du Corps à Reims, pour avertir ce Prélat de ne pas recevoir le Bonnet sans la permission expresse du Roi. Vers le 15. cet Officier retourna à Paris, & rapporta que cet Archevêque avoit marqué beaucoup de soumission aux ordres de S. M. & se disposoit à se rendre à la Cour. En effet le 19. ce Prélat y arriva, & a sçu depuis s'y prendre si habilement, & a marqué tant de soumission aux volontez de S. M. que l'on croit que le Roi, bien loin de s'opposer à sa promotion, fera la ceremonie de lui remettre lui-même les marques de cette nouvelle dignité, comme il se pratique ordinairement, lors que le Pape aura satisfait aux formalitez requises en pareilles occasions, & aura fait la démarche d'en faire part à S. M. Cette nouvelle Eminence a déjà reçu les complimens à ce sujet des Cardinaux de Rohan & de Bissi, & suivant les Lettres de Paris du premier Janvier elle étoit retournée dans son Diocèse, où elle devoit attendre le retour d'un Exprés qu'elle a dépêché à Rome, pour remercier S. S. & l'informar en même tems qu'elle ne pouvoit recevoir le Chapeau de Cardinal sans la permission expresse du Roi & de S. A. R. Mr. le Duc Regent.

des Princes &c. Février 1720. 113

V. Lors que le Duc d'Orleans fit la cérémonie de poser la première pierre au nouvel Edifice qui se fait à la Paroisse St. Sulpice, comme nous le dûmes dans notre dernier Journal, ce Prince fit présent d'un million en Actions sur la Compagnie des Indes pour servir à la construction de ce nouveau Bâtiment. On dit que S. A. R. a étendu ses libéralitez sur l'Hôtel Dieu, l'Hôpital general, & les enfans, trouvez auxquels il a donné pareille somme à chacun.

Mr. le Duc de Brancas Villars a obtenu une Pension de 12000. livres, & S. M. a fait une gratification d'une somme très-considérable à Mademoiselle de Chaleausiers qui est au service de Madame, qui lui a été payée par Mr. le Duc Regent en billets de Banque.

VI. La belle Bibliothèque de feu Mr. l'Abbé Bignon Bibliothécaire du Roi a été vendue à Mr. Laws pour la somme de cent quatre-vingt mille livres. Le même a aussi acheté de Mr. le Camus premier Président à la Cour des Aides, la Charge de Prévôt & Maître des cérémonies de l'Ordre du St. Esprit, moyennant quatre cens cinquante mille livres qu'il a payé comptant.

Le Duc de Chatillon a retiré la Terre de Ligry en Barrois, que le Duc de Luxembourg avoit ci-devant vendue au Duc de Lorraine, pour la somme de deux millions cinq cens mille livres.

VII. Le Roi a nommé Madame de Breauté Religieuse du Val de Grace à l'Abbaye de Malucé, vacante par la mort de Madame de Rosmadec, & Madame de Torcy sœur du Marquis de ce nom à l'Abbaye de Mau-

Le Duc Regent fait de grandes largesses aux Hôpitaux.

Acquisitions du Sr. Laws.

Le Roi nommé à quelques Abbayes.

buiffon vacante par la démission de Madame de Château-Morand. Celle de Panhemon a aussi été donnée à Mademoiselle de Rohan Religieuse de St. Antoine.

*Emplois
donnez.*

VIII. Le Gouvernement de Navarin près de Bayonne, a été donné à Mr. de Louville, & Mr. le Marquis de Naagis a acheté de Mr. de St. Abre celui de Salse dans le Rouffillon, après avoir vendu son Regiment à Mr. de Pefan Capitaine aux Gardes. S. A. R. ayant voulu élever à la dignité de Lieutenant General Mr. de Contade, ce dernier a remercié ce Prince sur ce qu'il n'avoit fait encore aucune Action qui eût mérité cet honneur.

*Retour du
Duc de Ri-
cheliem.*

IX. Mr. le Duc de Richelieu a obtenu la permission de revenir à Paris, & on parle même que ce jeune Seigneur doit épouser au premier jour la fille de Mr. le Duc de Noailles. Le bruit étoit grand au commencement de Janvier que Mr. & Madame la Duchesse du Maine avoient été remis en liberté, & que le 10. Leurs Alteffes devoient revenir à Sceaux, Maison qui leur appartient, près de Paris, où le Prince de Dombes & le Comte d'Eu devoient les venir joindre si ôût que ce premier seroit rétabli de la petite verole qui l'arrêtoit à Eu, où il étoit tombé malade.

*Changement
dans le dé-
partement
de la guerre.*

X. Mr. le Blanc Secrétaire d'Etat ayant demandé à être déchargé du soin des affaires qui concernent la guerre, S. A. R. le Duc Regent, n'a pas voulu accepter sa démission; & l'a continué au contraire dans cet emploi. Il s'est néanmoins fait quelque changement dans ce département, & le détail de la Ca-
valerie

des Princes &c. Fevrier 1720. 115

valerie a été donné au Comte d'Evreux , celui de l'Infanterie au Marquis de Biron , & celui des Dragons au Marquis de Silly. Mr. de Puysegur a été chargé du détail des Etapes & Mr. le Blanc de la signature des Expéditions.

XI. Le 20. Decembre Monseigneur le Duc Regent signa un Passéport , & le lendemain le Comte de Stairs Ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Paris , en signa un autre , qui furent envoyez au Cardinal Alberoni sur la Frontiere d'Espagne, pour qu'il pût passer en sûreté sur les Terres de France. Cette Eminence les avoit fait demander sitôt qu'il eut reçu ordre de se retirer de Madrid , & le Chevalier Martineux Colonel du Regiment de la Marine , a été chargé de les porter à ce Prélat, jusqu'à Perpignan, d'où il doit le conduire à Antibes, où il s'embarquera pour passer à Genes. Nous avons parlé plus amplemēt de la disgrâce de ce Ministre qui est tout à fait confirmée, à l'Article d'Espagne de ce Journal.

*Passéports
envoyez au
Cardinal
Alberoni.*

XII. La Chambre Royale établie à Nantes en Bretagne pour la recherche de ceux qui ont eu part aux derniers troubles survenus dans cette Province, a continué ses Procedures , & a fait arrêter plusieurs Gentilshommes mal affectionnez au service de S. M. Comme ce n'étoit qu'un complot formé contre le Gouvernement, par quelques Particuliers, & que les Peuples n'étoient nullement disposez dans cette Province à la revolte, tout y est resté tranquille. On mande de Paris du 25. Decembre que les Etats, le Corps de la Noblesse & les principaux Magistrats avoient

*On continuë
les Procedu-
res contre les
malintenz-
tionnez en
Bretagne.*

encore écrit à Son Altesse Royale le Duc Regent, pour réitérer à ce Prince les assurances de leur fidélité inviolable au service du Roi, & l'assurer de la soumission des Peuples; que le Comte de Toulouse commençoit à intercéder pour cette Province; que ce Prince avoit même obtenu un ordre pour faire cesser les Procédures contre quelques Familles, & qu'il sollicitoit fortement pour obtenir une Amnistie generale pour tous ceux qui ont eu part à ce dernier complot. Suivant les Lettres du premier Janvier on avoit cependant encore arrêté deux Gentilshommes & quelques Religieux à Nantes, que l'on a découvert s'être mêlé dans les dernières intrigues contre l'Etat. Voici le discours que prononça Mr. Vattand, qui fait les fonctions de Procureur General de cette Chambre, lors qu'elle s'assemb'a pour la premiere fois à Nantes; elle mettra aisément le Lecteur au fait de cette affaire.

Discours prononcé par Mr. Vattand à l'ouverture de la Chambre Royale à Nantes.

M E S S I E U R S ,

Discours de Mr. Vattand à la Chambre Royale. J'Apporte les Lettres Patentes d'établissement d'une Chambre Royale en cette Ville, par lesquelles il a plû à S. M. vous commettre pour la tenir. L'objet en est également important, & au maintien de l'autorité du Roi, & au salut d'une des principales Provinces du Royaume. Vous n'y pouvez lire sans étonnement les motifs considerables qui arment aujourd'hui le bras de la Justice; des complots
contre

contre le Gouvernement; des attroupemens de Gentilshommes; des associations entr'eux, des projets de Traitez avec une Puissance étrangere; des oppositions à mains armées à la perception des Deniers Royaux, toutes pratiques injurieules au Prince, pernicieules aux Auteurs mêmes de tels attentats, & absolument contraires aux veritables interêts de leurs Concitoyens. En vain l'Auguste & Sage Dépositaire de l'absolu pouvoir, vouloit signaler sa Régence par la mansuetude & la bonté; étouffer les premieres semences des troubles & de la division, par l'indulgence & la misericorde; & gagner par une effusion abondante de graces & de faveurs, des Sujets indociles qu'il étoit en droit de soumettre par l'autorité & par la force. Il s'est trouvé, *Messieurs*, dans cette Province & dans quelques lieux circonvoisins, des Esprits inquiets, amateurs de nouveautez; & peu jaloux de partager avec le reste des Membres de ce grand Etat, le paisible bonheur que les soins éclairez, & les travaux infatigables du Prince Regent, nous assûrent de plus en plus: exemple connu de tous les tems & de toutes les Nations, & que nous voyons avec une douleur amere se renouveler de nos jours, que les biensfaits n'ont de pouvoir que sur les cœurs droits, sur des ames vraiment vertueules, & qu'ils ne font, au contraire, qu'ajouter à la rétemerité des gens mal intentionez les caracteres odieux d'ingratitude & de noirceur,

En se reposant néanmoins sur vous, *Messieurs*, du soin de venger son autorité blessée, le Prince fait assez voir qu'il a plus en vûë l'interêt public que son propre ressentiment; &

les

les Lettres de Commission que j'apporte, seront un monument éternel de la sagesse & de la modération de Mr. le Duc Regent, qui toujours lent à punir, & lors même que tout semble crier vengeance; ne veut point de ces châtimens d'éclat. Instrumens d'un pouvoir arbitraire, & dont les suites ne peuvent être que funestes à l'innocence même. Il veut que la conviction du crime précède la punition qu'il en doit faire, en livrant quelques coupables aux rigueurs d'un sort qu'ils n'ont que trop mérité. Il cherche à couper racine à des maux dont la contagion pourroit gâter un peuple entier. En un mot, *Messieurs*, s'il faut des exemples, il n'en demande que de justes & d'utiles; mais qui pourra jamais douter de la droiture & de la pureté de ses intentions? Quand on saura qu'il a fait choix de Magistrats, si dignes de lui être comme associés pour l'exécution d'une grande entreprise, & d'en partager avec lui la gloire: Que dis-je? Il méritera encore l'approbation & les applaudissemens des Nations étrangères les plus éloignées, qui ne connoissent pas moins que nous, les éminentes qualitez du Chef qui vous préside, & qui ont payé tant de fois à ses vertus le juste tribut de leur admiration & de leurs loüanges.

Animez tous du même esprit, & singulièrement engagez par vôtre état à travailler pour la gloire du Roi, & pour le bien du Royaume qui en est inséparable, vous allez, *Messieurs*, faire regner la Justice dans cette Province, & par elle le Prince y regnera. Vous allez y faire connoître & apprendre à respecter son autorité; & en même-tems que vous répandrez le trouble & la terreur parmi quelques Gentils-
hommes

hommes séditieux & rebelles, vous assurerez le repos & la tranquillité des peuples, dont, grâces au Ciel, la fidélité est sans atteinte, & à couvert de toute suspicion.

XIII. On a publié les raisons suivantes qui ont empêché le siege de Roses en Catalogne, & qui ont obligé le Maréchal de Berwick de le remettre au Printems prochain.

Que la Catalogne étoit si denuée de vivres que cela joint à la saison qui étoit fort avancée, avoit empêché de penetrer plus avant dans cette Principauté; que les Espagnols avoient d'ailleurs près de Gironne une Armée de six mille Cavaliers & neuf mille hommes d'Infanterie, avec laquelle ils couvroient diverses Fortereses, & tenoient en bride les Habitans du plat Pays; & qu'outre la perte de 27 Tattanes Françoises chargées de Munitions de guerre & de bouche, destinées pour le siege de Roses, & que la Tempête avoit fait perir, il étoit survenu une si grande inondation dans ces quartiers, que tout le Camp des François avoit été mis sous les eaux, ce qui les avoit obligé de quitter promptement le voisinage de Roses, & de laisser même derriere quelques piéces de Canons, plusieurs Mortiers & des Munitions. On ajoute à cela que près de 8000. Catalans avoient pris les Armes en faveur des François, qui étoient regulierement payez par les Commissaires du Roi, & qu'on leur avoit assignez leurs postes le long des Pirennées.

Raisons qui ont empêché le siege de Roses.

XIV. Vers le 15. Decembre le Maréchal de Berwick arriva à Paris revenant de l'Ar-

*Retour du
Maréchal de
Berwick.*

mée de Catalogne, & fut reçu du Roi & de Son Altesse Royale le Duc Regent qu'il a eu l'honneur de saluer, avec beaucoup de marques d'estime. Ce General depuis son retour a eu différentes Conférences avec Mr. le Duc Regent & les Ministres touchant les projets de la Campagne prochaine, & on parle déjà de former deux Corps d'Armée, dont l'un sera destiné contre la Navarre, & l'autre contre la Catalogne, en cas que la paix ne se fasse pas cet hiver avec l'Espagne; pour laquelle néanmoins on croit que ce Maréchal est chargé de faire des ouvertures de la part de la Cour de Madrid. Cependant on continuë de travailler à l'augmentation des Troupes en France, qui sera, dit-on, de 50. mille hommes, & on achete des Chevaux pour servir à monter la Cavalerie & l'augmentation qui doit se faire dans les Régimens.

XV. On mande de Paris du premier Janvier que le Comte de Peterboroug y étoit arrivé revenant d'Italie, & que ce Seigneur avoit eu plusieurs Conférences avec le Comte de Stairs Ambassadeur de S. M. Britannique au sujet du succès de ses Négociations dans les différentes Cours de ce Pays-là.

XVI. Avant la publication de l'Arrêt du Conseil qui porte diminution des especes d'or & d'argent, & qui est inseré tout au long dans le dernier Journal à la fin de l'Article de France, on a eu la précaution de faire publier le suivant, qui ordonne qu'il ne sera plus reçu à la Banque aucunes Especes d'Or & d'Argent.

LE Roi s'étant fait représenter les differens Arrêts de son Conseil rendus au sujet de sa Banque; S. M. a été informée qu'il a été fait en conséquence desdits Arrêts pour six cens quarante millions de Billets, dont la plus grande partie a été distribuée à Paris; & une autre employée aux Bureaux particuliers de la Banque établie dans les Villes de son Royaume; & attendu que par la distribution qui a été faite desdits Billets, il y en a un nombre suffisant pour y faire la circulation, & former toutes les operations nécessaires pour le Commerce, & que ce qui reste à délivrer sera à peine suffisant pour les operations des Bureaux particuliers établis dans les Provinces; S. M. voulant rendre ses intentions publiques, &c. A ordonné.

*Arrêt des
Conseil qui
ordonne,
qu'il ne sera
plus reçu
d'especes à la
Banque.*

1. Qu'à commencer du jour de la publication du présent Arrêt, il ne sera reçu au Bureau general de la Banque à Paris, aucunes Especes d'or ou d'argent pour être converties en Billets de Banque.

Vent cependant S. M. que tant à Paris que dans les Villes où il y a des Bureaux de Banque établis, il soit permis aux Créanciers d'exiger de leurs Débiteurs leurs payemens en Billets de Banque, même dans le cas où lesdits Billets gagneront sur les Especes. Et sans qu'ils puissent être obligez d'en recevoir aucunes parties en especes d'or ou d'argent.

2. Déclare S. M. nulles & de nul effet les offres judiciaires de payement pour cause de retrait & autres de quelque nature qu'ils puissent être qui ne seront pas faits en Billets de Banque, sans néanmoins déroger aux formalitez prescrites par les coutumes du Royaume

&c

& à la disposition du présent Article, & ce à commencer du jour de la publication du présent Arrêt.

4. Entend S. M. que les Porteurs des Receptes tirez sur le Caissier de la Compagnie, jouissent de la même faculté portée en l'Article 2. & qu'ils puissent exiger leur paiement en Billets de Banque. Veut aussi que les sommes qui resteront dûes à S. M. par ladite Compagnie sur les 15. cens millions qu'elle s'est engagée de lui prêter, même celles des différens recouvrements dont elle est chargée, soient pareillement acquittées en semblables Billets. A l'effet de quoi & à commencer à Paris & dans les Villes où il y a des Bureaux de Banque, huit jours après la publication du présent Arrêt, & dans les autres Villes & lieux du Royaume au premier Avril prochain, la Compagnie pourra exiger des contribuables & débiteurs des droits & impositions le paiement, dans les mêmes Billets de Banque.

5. Ordonne cependant S. M. qu'à l'échéance des dévâs portez en l'Article précédent, il sera fait par les Srs. Intendants & Commissaires départis à Paris, & dans les Provinces, des procès verbaux des sommes qui se trouveront en Espèces d'Or & d'Argent dans les Caisses de tous les Receveurs de la Compagnie des Indes, lesquelles seront reçues par S. M. en paiement, & sans qu'après lesdits procès Verbaux, ladite Compagnie puisse faire ses payemens d'autre manière qu'en Billets de Banque.

6. Et pour la commodité du Public les Billets endossés, & ceux que l'on voudra convertir en d'autres billets de moindres sommes seront reçus ou convertis en billets au choix & à la
volonté

des Princes &c. Février 1720. 123
volonté des Porteurs &c. A Paris le premier
Decembre 1719. Signé PHELIPPEAUX.

XVI. Le 2. on registra à la Cour des
Monoyes l'Edit suivant pour une fabrication
de nouvelles Especes.

L O U I S &c. La connoissance que Nous
avons, que la beauté des especes est le
moyen le plus sûr d'empêcher de les contrefai-
re, & qu'on ne peut aisément parvenir à les
faire parfaitement belles sans augmenter le fin
auquel elles se fabriquent. Nous a fait prendre
le parti d'ordonner dans la seule Monoye de
Paris une fabrication de nouvelles Especes d'or
& d'argent fin, tel qu'il se tire ordinairement
des affinages, & de donner à ces Especes un
prix proportionné à celui porté par l'Edit de
Mai 1718. A ces causes Voulons & Nous plait.

*Edit pour
une fabrica-
tion de nou-
velles Espe-
ces.*

Qu'il sera incessamment fabriqué dans l'Hô-
tel de ladite Monoye à Paris, des Quinzains
d'Or du Titre de 24. Karats, au remede d'un
quart de Karat, à la taille de 65. 5. onzièmes,
au remede de six onzièmes de pièces par Marc,
qui auront cours dans tous les Pays, Terres &
Seigneuries de nôtre obéissance, pour quinze
livres pièce; & des livres d'argent du titre
de douze deniers de fin à la même taille de 65.
cinq onzièmes par Marc, au remede de six
grains pour le fin, & de dix sept onzièmes de
pièces pour le poids. Lesquelles livres d'Ar-
gent auront cours pour 20. fois chacune; des
demis à proportion, &c.

XVIII. Après ce prélude entrons un peu
dans le détail de ce qui regarde les Finan-
ces,

ces, & ce qui s'est passé à ce sujet pendant le mois de Decembre, aussi bien que ce qui concerne la personne & la conduite du Sr. Laws dans le maneiement qu'il en fait.

Le 4. ce nouveau favori de la fortune fut reçu à l'Accademie Royale des Sciences en qualité d'Accademicien honnoraire, & se fit voir l'après midi du même jour dans la rue Quinquempoix, où il fut reçu aux acclamations de la populace qui crioit *Vive Mr. Laws*, & à laquelle il fit distribuer quelques pistoles. Dans ce tems-là les Actions avoient considerablement baisséz, ce qu'on attribuoit aux Arrêts publiés pour la diminution des especes, & ceux concernant les Billets de Banque. Le 7 on commença à payer les 3 premiers mois des Actions, ce qui fit encore baïsser les nouvelles jusqu'à 800. parce que tous ceux qui se presenterent ne purent être satisfaits. Il parut pour lors un Arrêt du Conseil, portant *defense d'exposer dans le Commerce & de negocier les Billets & effets éteints & suprimés par les Arrêts de S. M. rendus à ce sujet, sous peine de 3000. livres d'amande.*

Suivant les avis du 9. Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris avoit fair emprisonner quelques Ecclesiastiques de son Diocese pour s'être mêlez d'agioter des Actions: & d'autres ont été releguez par des Lettres de Cachet, pour avoir tenu en Chaire des discours contre ce commerce qu'ils nomment usuraire. Les mêmes Lettres ajoutent que les ruës de Paris étoient devenuës impraticables par le nombre des Caroffes & des étrangers, & qu'on alloit
faire

faire un Reglement pour marquer ceux qui pourroient avoir désormais des équipages. Daes ce tems-là les Directeurs de la Compagnie des Indes firent sçavoir , que le 30. du mois il se tiendroit une Assemblée generale de la Banque pour y rendre compte de l'état où cette Compagnie se trouvoit , & que ceux qui ont 50. Actions pourroient y prendre séance. Les Actions pour lors n'avoient pas encore repris vigueur , & la plupart des Actionistes paroissoient étourdis. On ne parloit à Paris à la datte de ces Lettres , que de la conversion de Mr. Laws , qui a fait abjuration de la Religion Protestante entre les mains du Grand Vicair de l'Archevêque de Sens ; sa fille unique est aussi entrée dans un Couvent pour se faire instruire , & on espere que son Epouse suivra bientôt cet exemple. Le 10. ce nouveau converti alla entendre la Messe dans l'Eglise de St. Roch sa Paroisse , où se trouva une foule inexprimable de Peuple ; on assure qu'il a fait à cette Eglise un present de cent mille écus en argent comptant pour l'embellir. De cinq Arrêts qui parurent pour lors nous ne ferons mention que du suivant , parce qu'il regarde le public. Par cet Arrêt qui est du 10 Decembre, il est dit , *Qu'à commencer au premier Janvier prochain les pièces de vingt sols de la fabrication du mois de Mai 1718. seront reduites à 18. sols , & celles de dix sols à neuf. Et qu'au premier de Fevrier elles n'auront plus cours , sçavoir celles de vingt sols que pour dix sept , & celles de dix pour huit sols six deniers.* Les autres regardent le remboursement des Créanciers des Etats de Bretagne.

Le 14. sur quelque bruit qui se repandit les nouvelles actions baisserent jusqu'à 500. mais
le

le même soir elles remonterent à 600. Le 15. la Banque fit avertir le public qu'elle les prendroit sur ce dernier pied, & elles furent poussées jusqu'à 700, & sont enfin revenus à 800. On a établi de nouveaux Bureaux pour recevoir plus promptement les souscriptions, & que les payemens puissent être faits dans le courant de ce mois. Quelque soin que Mr. Laws se donne pour soutenir le credit de la Banque, on s'aperçoit que la défiance s'est répandue parmi les Actionistes, & que chacun cherche à se débarrasser de ses effets. Le même jour 14 on publia un autre Arrêt du Conseil par lequel S. M. ordonne que les Rentiers de l'Hôtel de Ville de Paris seront venus de recevoir avant le 1. Janvier 1720. les fonds qui ont été remis aux payeurs depuis le premier Janvier dernier pour payer les rentes de l'année 1719. faute de quoi & sans espérance d'autre délai, ces deniers seront portés au tre or Royal pour être délivrés aux Rentiers, ainsi qu'il sera ordonné par S. M., &c.

Les Directeurs de la Banque firent sçavoir le dix-huit qu'il n'y avoit aucun delay à espérer pour le paiement des Souscriptions, & que pour cet effet les Bureaux resteroient ouverts pendant le reste du mois, même les jours de Fête; les anciennes Actions étoient pour lors à 1720. & baissèrent le soir à 1680. le lendemain à 1620. & le soir à 1610. le 20. elles monterent à 1630. & l'après midi à 1660. Le 21. on commença à distribuer des Actions à ceux qui avoient satisfait à leurs Souscriptions; ce qui n'a pas cependant rétabli la confiance parmi les Actionistes.

Les Arrêts du Conseil ne font que croître & multiplier; en voici trois du 21. Le premier ordonne

Donne la maniere dont les payemens doivent être faits tant à Paris que dans les Provinces, & qui regle la difference entre la monoye de Banque & la monoye courante. Par le second S. M. remet à ses Sujet des 20. Generalitez des Pais d'Electiō & des Provinces d'Alsace, Metz, Franche-Comté, Flandres, Haynaut, Roussillon, le reste des impositions de quelque nature qu'elles soient, anterieures à la presente année 1719. Et pour leur faciliter le moyen d'acquiter leurs dettes, offre de leur prêter sur les biens fonds qu'elles possèdent, les sommes dont elles ont besoin par proportion à la valeur d'iceux, à raison de deux par cent par an, &c. Le troisieme merite toute l'attention, le voici en entier.

LE Roi s'étant fait représenter les differens Arrêts, tant sur le fait de la Banque qu'au sujet des diminutions indiquées sur les Eſpeces: S. M. a jugé qu'il convenoit au bien de l'Eſtat & à l'avantage de ses Sujets, en augmentant le credit public, de procurer à son peuple le moyen d'éviter les pertes que causent ordinairement les variations sur le cours des monoyes. Oiii le raport, &c. S. M. a ordonné, &c.

1. Que l'argent de Banque sera & demeurera fixé à cinq pour cent au dessus de la valeur de l'argent courant, au quel prix il sera delivré des Billets de Banque, tant au Bureau general de Paris que dans les Bureaux des Provinces, sauf aux Porreurs desdits Billets après que ceux de la Banque auront été distribuez, à les negocier à plus haut prix.

2. Veut S. M. qu'à commencer du jour de la publication du present Artêt dans la Ville de Paris, au premier Mats dans celles où il y a

des Hôtels des Monoyes, & au premier Avril suivant dans les autres Villes & lieux de son Royaume, les Especes d'or & d'argent tant de la fabrication du mois de Mai 1718. que celles du present mois de Decembre, ne puissent être offertes ni reçûes dans les payemens, sçavoir, les Especes d'argent que pour ceux au dessous de dix livres, & celles d'or que pour les payemens au dessous de 300 livres, & que les payemens au dessus desdites sommes soient faits en billets de Banque, à peine de confiscation, & 300. livres d'amende.

3. Estant S. M. que la Compagnie des Indes paye en Billets de Banque le montant des impositions & droits dont elle aura fait le recouvrement; que pour les payemens qu'elle fera en argent & qui proviendront des parties au dessous de 10. livres en argent & 300. livres en or, que les Commis & Préposez auront reçûs, elle paye les 5. pour cent d'augmentation. S. M. l'autorisant à recevoir les mêmes 5. pour cent des débiteurs, & contribuables sur les payemens au dessous de 10. livres en argent & 300. en or.

4. Veut S. M. qu'à compter du jour de la publication du present Arrêt, les payemens des Lettres étrangères soient faits en Billets de Banque, & ce nonobstant l'Arrêt du 27. Mai dernier, auquel S. M. a dérogé. Fait à Paris le 21. Decembre 1719. *Signé,*

PHILIPPEAUX.

Toutes les affaires ont été suspenduës pendant les Fêtes de Noël, mais dès le 29. l'agitation recommença. Ce jour là les anciennes
 Actions

Actions furent à 1900. & le 30. à 1990. le soir elles ne furent plus qu'à 1980. & l'on croit qu'elles ne seront pas poussées plus haut. Le trente on fit l'ouverture de l'Assemblée generale de la Banque qui avoit été fixée à ce jour-là dans la Gallerie de l'Hôtel de la Banque. Mr le Duc Regent s'y rendit à dix heures du matin, accompagné des Ducs de Chartres & de Bourbon, du Maréchal d'Errées, du Duc de Chaulnes, de plusieurs autres Seigneurs, & des Directeurs de la Compagnie. Le Roi ne s'y trouva pas comme on l'avoit cru, mais son portrait étoit posé sous un Dais magnifique vis à vis d'un Fauteuil. S. A. Royale se plaça au milieu de la Table, ayant à ses côtes les Princes du sang. Et l'ouverture se fit par un discours que prononça ce Prince sur le grand projet de la Compagnie, auquel le Sr. Laws répondit. On entra ensuite en délibération, & on fit lecture des Actes d'établissement & de réunion de la Compagnie des Indes Orientales à celle d'Occident: après quoi on signa & on enregistra les résolutions qui avoient été prises pour le bien de la Compagnie, & qui avoient été approuvées. Il parut le 31. un nouvel Arrêt du Conseil, par lequel S. M. a prorogé & proroge pour la Ville de Paris seulement la diminution sur les Especes indiquées au premier janvier: *Want que ladite diminution n'ait lieu dans cette Ville qu'à commencer le 16. dudit mois; & qu'au surplus les autres diminutions ayent leur exécution pour le tems indiqué, &c.*

Les avis de Paris du 3 Janvier portent, que le 4 on avoit affiché à la porte de la Banque les nouvelles soumissions, & qu'on travailloit à établir de nouveaux Bureaux & des Agens

pour la commodité des gens d'affaires. Que Madame de Laws avoit suivi l'exemple de son époux, & avoit fait abjuration de la Religion Protestante, & qu'enfin on avoit encore publié un Arrêt par lequel il étoit ordonné. Que les *Billets de Banque de dix livres, quoique non signez à la main, mais feulement en caracteres d'impression, au nom du Sr. de la Naufe pour le Sr. Bourgeois, du Sieur Girardeau pour le Sieur Fenelon, & du Sr. Cranes pour le Sr. du Revest, &c. (celles du Sceau de la Banque, auront cours & seront reçus sans aucune difficulté.*

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en I T A L I E, depuis le mois d'Avril.

*Anniver-
saire de l'é-
levation du
Pape au Pon-
tificat.*

I. **R**ome. Le Pape tint Chapelle publique au Quirinal le 23. Novembre au sujet de l'Anniversaire de son avènement au Pontificat; il s'y trouva une grande foule de Prélats & de Noblesse, & après le service le Cardinal Doyen fit à S. S. le compliment ordinaire de la part du Sacré Collège. Le même jour les Cardinaux de la Trimouille & del Giudici eurent Audience de S. S. & le lendemain 24. le Chevalier de St. George & la Princesse son épouse, y furent aussi admis & furent introduits par le Jardin du Quirinal & l'Escalier dérobé, pour éviter le ceremonial. L'après midi le Cardinal de la Trimouille reçut un Exprés de la Cour de France, qui apporta entr'autre la nomination de 7. nouveaux Evêques. On assure que cette

Emi-

Eminence dans la dernière Audience qu'elle a eue du Pape, declara à S. S. que s'il élevoit l'Archevêque de Reims au Cardinalat, S. M. T. C. ne le reconnoitroit pas en cette qualité: la priant de vouloir jeter les yeux sur un Sujet qui fût plus agréable au Roi.

II. Le 29. le Pape tint Consistoire secret, & fit ensia aux instances du Sacré College, une promotion de dix Cardinaux dont voici la liste. Mr. de Gèvres Archevêque de Bourges; Mr. de Mailly Archevêque de Reims, Mr. Spinola Noncé à Vienne, Mr. Bentivoglio ci-devant Noncé en France; Mr. Bossu Archevêque de Malines; Mr. Pereira de la Cerda Evêque d'Algarue; Mr. Althain Evêque de Vaccia en Hongrie; Mr. Belluga Espagnol Evêque de Cartagene, le Pere Salerno Jesuite Confesseur du Roi de Pologne, & le dixième que le Pape s'est réservé *in Petto*. Il y a eu à Rome pendant trois jours de grandes rejoissances au sujet de cette promotion. Le Cardinal Aquaviva s'étoit donné de grands mouvemens auparavant, pour en faire exclure l'Evêque de Cartagene, qui n'étoit pas agréable à l'Espagne; mais les representations de ce Prélat, non plus que celles du Cardinal de la Trimouille au sujet de l'Archevêque de Reims, n'ont pas empêché S. S. de les nommer, ce qui fait croire que le Pape a affecté de choisir des Sujets qui n'étoient pas agréables à ces Couronnes. On a vu à l'Article de France ce qui s'est passé au sujet de l'Archevêque de Reims.

III. Les nouvelles ont soit variées au sujet de la santé du Pape. Les Lettres de Rome du 16. Decembre portent que S. S. mal-

grit sa foiblesse & sa mauvaise constitution ; avoit tenu quelques jours auparavant un Con-sistoire où plusieurs Evêques avoient été pro-polez. Que différens Exprés avoient été dé-pêchez pour porter la Calotte aux nouveaux Cardinaux, entre autres Mr. Spinel i qui de-voit aller à la Cour de *Vienne*, la porter à Mr. Spinola, & de là à l'Archevêque de *Malines*; qu'il a ordre ensuite de se rendre à *Bruxelles*, où il restera en qualité d'inter-nonce, & relevera Mr. Santini qui doit passer à *Cologne*.

IV. Mr. Rufus Neveu du Cardinal de ce nom a été envoyé à *Malthe* en qualité d'In-quisiteur. Comme le Grand Maître de cet Ordre est dangereusement malade, il se fait de grandes brigues pour obtenir sa place après sa mort; & ce Prélat a ordre d'avoir l'œil à ce que l'élection soit libre, le cas venant.

Mr. Alexandre Albani Neveu du Pape a été nommé pour passer à la Cour de *Vienne* avec le même caractère dont étoit revêtu ci-devant le Cardinal Albani son frere; on pré-pare de magnifiques équipages à ce sujet, & on croit que sa commission regarde la resti-tution de *Comachio*, & les différens qui étoient survenus au sujet de la Nonciature de *Na-ples*. Le nouveau Cardinal Bentivoglio étoit attendu à *Rome* vers le 20. Decembre, & on lui préparoit un Appartement dans le Convent de *St. Marcel*.

Inondations
dans les Etats
de la Repu-
blique.

V. *Venise* On ressentit à *Venise* vers le commencement de Decembre quelques pe-tites secouilles, qui firent appréhender un trem-blement de terre: des Lettres du 1. portent que les pluies continuelles avoient causé de grandes

des Princes &c. Fevrier 1720. 133

grandes inondations dans les Etats de la Republique, & que plus de la moitié de la Ville de Veronne avoit été submergée; que plusieurs maisons avoient été ruinées, & beaucoup de Marchandises gâtées. On a aussi été informé que dès le 6. du mois de Novembre le Chevalier Ruzzini Ambassadeur à la Porte, avoit eu son Audience du Grand Seigneur avec les ceremonies accoutumées.

VI. La Regence s'étant proposée de faire un emprunt de deux millions pour subvenir aux necessitez de l'Etat, les Commissaires proposez pour cet effet s'assemblerent le 13. à l'Hôtel de la Monoye, où ils commencerent à recevoir les souscriptions. Les souscrivans seront obligez d'en payer la moitié comptant, pour laquelle la Republique s'oblige de payer l'interêt à 3. pour cent jusqu'au remboursement; & l'autre moitié en vieilles obligations à la charge de l'Etat, dont l'interêt n'est pas encore fixé. On écrit du 29. qu'on avoit publié dans cette Ville un Placard fort rigoureux contre le luxe des meubles, des habits & des équipages, qu'on avoit resolu de faire observer avec beaucoup d'exac-
titude.

*La Repu-
blique em-
prunte deux
millions, à
quelles con-
ditions.*

ARTICLE V.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en ALLEMAGNE depuis le mois
dernier.*

I. **L**E premier jour de l'Avent qui étoit le 3. Decembre Leurs Maj. Imp. firent leurs dévotions dans la Chapelle du Palais, où

où Elles entendirent l'après midi les Vêpres & une Prédication Italienne. Le lendemain S. M. fut à la chasse au Sanglier de l'autre côté du Danube, & le 5. on fit dans l'Eglise des Augustins déchauffez le Service annuel pour le repos de l'ame de feu l'Empereur Leopold, où l'Imperatrice Mere & les deux Archiduchesses assisterent. L'Empereur tint le 6. Chapelle publique, & le 8. ce Monarque accompagné des Chevaliers de la Toison d'or, du Nonce du Pape, de l'Université en corps, & de beaucoup de Noblesse, fut le matin & l'après midi faire ses devotions à l'Eglise St. Etienne au sujet de la Fête de la Conception de la Vierge. Le même jour il y eut grande fête à la Cour pour l'anniversaire de la Naissance de l'Archiduchesse Marie-Joseph, Epouse du Prince Electoral de Saxe, qui ce jour là entra dans sa vingt-unième année. L'Archiduchesse Marie-Elisabeth l'une des sœurs de S. Maj. entra aussi le 19. dans sa trente-neuvième année; cette Princesse reçut les complimens de toute la Cour & l'Imperatrice Mere traita à dîner & à souper la Famille Imperiale à l'occasion de cet Anniversaire. Le 18. l'Empereur tint Conseil d'Etat, & le 27. Sa Majesté reçut la démission que les Magistrats de la Ville de *Vienne* firent entre les mains de leurs Charges; & les nouveaux pourvus entrèrent en exercice pour l'année 1720. Le jour de Noel S. M. tint Chapelle publique au Palais le matin & l'après midi, où se trouverent les Chevaliers de la Toison d'or revêtus de leurs habits de ceremonie, & les autres Fêtes se font passées dans des exercices de pieté. Le

30. l'Empereur tint encore Conseil d'Etat.

II. Les Etats de la Basse Autriche assemblez à Vienne, ont accordé un Subside à l'Empereur de neuf cens deux mille Florins argent comptant, & deux mille trois cens hommes de recruës, outre les chevaux de remonte, la farine & les Fourages. Vers le 27. on travailloit dans cette Capitale & dans ses Fauxbourgs, à faire des levées de Soldats, pour remplir le Contingent que lesdits Etats se sont obligez de fournir à S. M.

Subside accordé par les Etats d'Autriche.

III. L'Ambassadeur de la Porte Ibrahim Bassa a vû tout ce qu'il y avoit de curieux à Vienne & aux environs, & le 4. il visita le Château de belle Fontaine qui appartient à l'Imperatrice Douairiere Amelie. Le 7. ce Ministre fut rendre visite à S. A. S. le Prince Eugene de Savoye, avec lequel il eut une longue Conference, après quoi il fut magnifiquement regalé par ce Prince. Plusieurs Seigneurs, Ministres & Generaux se trouverent à ce Festin qui fut suivi d'un très-beau Concert de Musique. On mande de Constantinople que la peste y ayant diminué, le Comte de Virmond étoit revenu dans son premier logement à Pera; que Son Excellence se disposoit à partir pour retourner à Vienne, & avoit donné ordre à sa Maison de se tenir prête pour le mois de Janvier. Suivant les Lettres de Vienne du 27. l'Empereur a rapellé ce Ministre, & Monsieur Fleischman Conseiller du Conseil de guerre, a été nommé pour aller resider à la Porte en sa place.

Ibrahim Bassa visite les environs de Vienne.

Le Comte de Virmond rapellé,

IV. On reçut le 10. à la Cour un Exprés dépêché de Rome, qui apporta la nouvelle que le

Exprès de
pêché de
Rome.

le 29. Novembre dernier le Pape avoit fait une nombreuse promotion de Cardinaux ; la liste a été renduë publique, & est la même que celle qui se trouve à l'Article de Rome de ce Journal. Quelques jours auparavant on avoit été informé par des Lettres de Messine du 8. Novembre, que le Camp du General Merci avoit été entierement inondé par un débordement ; que plusieurs personnes avoient été noyées, & que les eaux avoient entraîné beaucoup de Chevaux & d'équipages. Les inondations ont été cette année fort frequentes en Italie, & l'on apprend de toutes parts qu'elles y ont causé beaucoup de dommages. On mande à peu près la même chose du Tirol.

V. Le Comte Joseph de Rabata l'un des Chambellans de l'Empereur & Lieutenant General de ses Armées, a été fait Conseiller Aulique; le 12. il prêta le serment ordinaire dans le Conseil d'Etat, & y prit séance le même jour.

Le Comte de Koningseck ci-devant Ambassadeur en France a été pourvû de la Charge de Grand Maître d'Hôtel de l'Archiduchesse Marie Joseph, Epouse du Prince Electoral de Saxe, & partit le 14. pour se rendre à Dresde, & se mettre en possession de cet emploi.

Sa Majesté a fait le Comte de Nimpsch, Capitaine Provincial de la Principauté du grand *Glogau*, en considerations de ses longs services.

VI. Mr. le Baron de Bassowitz Ministre du Duc de Holstein Gottorp arriva le 17. à Vienne, & fut suivi le 20. par le Duc son Maître

Maître qui s'y rendit avec une suite de 25. personnes seulement, revenant d'Hannover, & en dernier lieu des Cours des Roi de Prusse & de Pologne; le lendemain ce Prince eut Audience de l'Empereur, de qui il fut reçu fort gracieusement, & le 22. de l'Impératrice Regnante. Son Altesse qui se tient *incognito* dans cette Ville sous le nom de Comte de Rhinbeck, y reçoit de grands honneurs, & tâche d'engager S. Majesté Impériale à s'employer pour lui procurer la restitution du Duché de Sleswich, dont il n'y a néanmoins gueres d'aparance que Sa Majesté Danoise se desiste. On le renvoyera sans doute au futur Congrez de Brunswick, où cette discussion doit se terminer, & où on lui adjugera des Equivalens convenables en cas que le Roi de Dannemarck veuille garder ce Pays dont il est actuellement en possession.

Arrivée du
Duc de
Holstein.

VII. La Lettre que Son Altesse Electorale Palatine a écrit à l'Empereur au sujet du différend qui s'est élevé entre ce Prince & ses Sujets de la Religion Protestante a été remise par le Comte de Sinzindorf aux Ministres pour travailler à y faire une reponse convenable. Les Protestans ne se sont pas seulement adressés à S. M. I. dans cette occasion, mais encore à la Diette assemblée à Ratisbonne, à laquelle ils ont présenté plusieurs Memoires pour obtenir la réparations des griefs dont ils se plaignent. Cette affaire se pousse toujours avec la dernière vigueur de la part des Puissances Protestantes, & leurs Ministres principalement à Heydelberg, ne cessent de solliciter de la part de leurs Maîtres la satisfaction qu'ils

Affaires
d'Heydelberg

qu'ils demandent. Les Lettres de Darmstât du premier Decembre portent que le premier Exprés que Son Altesse Electorale Palatine avoit dépêché à l'Empereur, étoit enfin de retour avec des reponses de ce Monarque, qui portoient en substance, *Que comme il trouvoit cette affaire de la dernière importance, Elle vouloir l'examiner à fond, & la consiler mûrement avant de marquer sa dernière resolution*; on s'aperçoit que cette broüillerie commence à embarrasser l'Electeur, & que si Sa Majesté Imperiale n'interpose son autorité, elle pourra avoir des suites fâcheuses, par l'adresse que les Protestans du Palatinat ont eu d'engager dans leurs interêts des Puissances qui employent tout leur credit & leurs vives instances pour la faire terminer à leur satisfaction.

VII. On a enfin prononcé la Sentence contre l'Abbé ou le soit disant Comte de Todefchi, dont il a été tant parlé dans nos Journaux précédens; par laquelle ayant été convaincu d'avoir entretenu des correspondances criminelles contre l'Etat, il a été condamné à être exposé à la vûe du Peuple sur la Place du grand marché à Vienne, pendant 2. heures, avec un écriteau sur la poitrine marquant ses crimes; à être fustigé par la main du Bourreau, & ensuite banni à perpétuité de tout l'Empire & des Pays hereditaires de S. M. ce qui fut executé le 12. à Vienne; après quoi il fut conduit sur les Frontieres d'Italie. Le 16 le Comte Jean Frederick Nimpfch qui depuis 3. ou quatre mois étoit aussi détenu pour la même affaire, fut tiré des prisons, & transféré dans un Carrosse

*Sentence
prononcée
contre l'abb.
de Todefchi
& le Comte
Nimpfch.*

des Princes &c. Février 1720. 139
posse sous bonne escorte, au Château de
Gratz en Stirie, où il doit rester esfermé.
Voici copie de la Sentence qui a été rendue
contre ce Seigneur.

Sa Majesté Imperiale & Catholique, nôtre
gracieux Souverain sur les plaintes qui lui ont
été portées par le Prince Eugene de Savoye son
Lieutenant General, a ordonné une députation
pour proceder contre Jean Frederick Comte de
Nimpsch; & sur le fidele rapport qu'ils ont fait
de cette affaire à S. M. I., il a été resolu que
ledit Jean Frederick Comte de Nimpsch, sera
actuellement depouillé de la Clef d'Or, & de
sa place de Conseiller de l'Empire, à cause des
crimes qu'il a commis. Qu'ensuite il deman-
dera pardon par écrit suivant le formulaire
qu'on lui en a donné, tant au Prince Eugene
de Savoye qu'à S. E. le Comte d'Alteim grand
Ecuyer de l'Empereur. Qu'après cela il sera
emprisonné pour 2. ans dans le Château de
Gratz, & que ce terme étant expiré, il lui sera
deffendu à perpetuité de venir dans aucun lieu
où se trouvera S. M. I. avec sa Cour, & parti-
culierement à Vienne, Fait à Vienne le sept
Decembre 1719. &c.

*Sentence
du Comte
Nimpsch.*

IX. *Berlin.* Sa Majesté Prussienne conti-
nuë d'inquieter les Catholiques Romains qui
se trouvent dans ses Etats. On mande au
12. que ce Prince avoit fait fermer à H. I.
bestat 6. Eglises & l'Abbaye de *Hamersleben*,
dont il avoit fait sequestrer les revenus qui
montent à près de 80. mille écus; & que les
derniers ordres qu'il avoit envoyés à Mr.
Hecht son Ministre à Heydeberg touchant
les

*Nouveaux
Ordres du
Roi de Prusse
touchant les
Catholiques
Romains.*

les représentations qu'il devoit faire à S. A. E. P. ne pouvoient être plus vifs ni plus pressans, & contenoient en substance. „ Que
 „ toutes choses soient rétablies sur le pied de
 „ la paix de Westphalie, sans qu'on se
 „ contente du Règlement fait par la Dé-
 „ claration de 1705. qu'on continuera à user
 „ de représailles avec la dernière vigueur;
 „ qu'elles seront soutenues à quelques prix
 „ que ce soit; & que S. M. Britannique en
 „ usera de même de concert avec Sa Majesté
 „ Prussienne.

Départ du
 Roi pour
 Warsovie.

X. *Dresde.* Le 19. le Roi de Pologne partit de Dresde pour se rendre à Warsovie, & se trouver à l'ouverture de la Diète générale qui a été convoquée. Ce Prince étoit accompagné du General Comte de Fleming, du Comte de Lagnasco, du Comte de Vit-humb, du Comte de Mantoufel, & du Baron de Rockitz. Le Comte de Koningseck arriva le 18. de la Cour de Vienne, & s'est mis en possession de sa nouvelle Charge de Grand Maître d'Hôtel de l'Archiduchesse Epouse du Prince Electoral.

Entrée du
 nouvel Evê-
 que de
 Munster.

XI. *Munster.* Le Prince Clement de Bavière nouvel Evêque de Munster & de Paderborn, fit son entrée publique dans cette première Ville, Capitale de ses Etats le 14. Décembre; ce Prince étoit suivi d'un Cortège de 64. Carrosses à six Chevaux, & trouva à son arrivée la Bourgeoisie sous les Armes qui l'accompagna jusqu'au Château. Le lendemain 15. on chanta le *Te Deum* en actions de grace de son heureuse arrivée, après quoi ce Prince fut installé avec les ceremonies accoutumées. Le soir il y eut
 Table

des Princes &c. Fevrier 1720. 141

Table ouverte, & on tira un feu d'Artifice devant le Château que l'on avoit préparé, & auquel on travailloit depuis quelque tems.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.

LA place nous manquant, on ne donnera dans ces derniers Articles que ce qu'il y a de plus essentiel, & ce qui s'est passé de plus considerable dans les Etats dont il reste à parler.

Suede. Mr. Burmania Ambassadeur des Etats Generaux arriva à Stockholm le 27. Novembre, & eut le 2. Decembre son Audience publique de la Reine, qui le reçut avec beaucoup de distinction. Cette Princesse étoit assise sur son Trône garni de Drap noir, accompagnée des principales Dames de sa Cour, & repondit à la Harangue qui lui fut faite par ce Ministre dans les termes les plus obligeans. Le même jour il eut aussi Audience du Prince de Hesse-Cassel, auquel il remit une Lettre des Seigneurs Etats Generaux. L'ouverture de la Diette generale du Royaume a été remise au 25. Janvier, & on continuë toujours de faire de grandes levées, & de se precautionner contre les tentatives que les Moscovites pourroient faire pendant les glaces. Les préliminaires de la Paix entre la Suede & le Daunemarc sont si fort avancés qu'on croit qu'elle sera concludë en fort peu de tems au futur Congrès de Brunswick.

*Arrivé
de Mr.
Burmania.*

Brunswick. Des Lettres de Hambourg du 26. Decembre portent qu'il étoit survenu quelque démêlé, entre ces deux Couronnes sur ce que les Suedois, malgré la suspension d'armes, avoient repris sur les Danois quelques petites Isles aux environs de Maestrand, dont ces derniers étoient en possession. On espere que cette petite méfintelligence n'aura aucunes suites, & n'arrêtera aucunement les Négociations.

Préparatifs en Moscovie, II. *Petersbourg.* Les préparatifs que S. M. Czarienne fait pour la Campagne prochaine, tant par Mer que par terre, sont prodigieux. On écrit que des Troupes Moscovites passent journellement dans la Courlande, & que l'intention de S. M. est de s'y maintenir malgré les oppositions des Polonois & les résolutions qui pourroient être prises dans la prochaine Diette.

III. Le 5. on celebra à la Cour avec beaucoup de magnificence le jour de la Fête de Madame la Czarienne, & S. M. fit le même jour une nombreuse Promotion d'Officiers Generaux.

Le Czard atteint de la Colique.

IV. On mande de Petersbourg du 8. Decembre, qu'au commencement du même mois S. M. avoit été attaquée d'une colique si violente, qu'on avoit cru sa vie en danger; que depuis ce Prince étoit assez bien retabli; mais que pour prévenir les desordres qui pourroient survenir s'il venoit à mourir dans une de ces attaques, auxquelles il est fort sujet, il avoit envoyé dans toutes les Provinces de ses Etats un Reglement en forme d'Acte de dernière volonté, pour que l'on eût à s'y conformer, si ce malheur arrivoit.

Vain

Voici ce que l'on assure qu'il contient.

Que le Czar établit Exécuteurs de son Testament l'Empereur & le Roi de France; qu'il donne aussi une instruction avec ordre de communiquer le tout à Madame la Czarrine; qu'il confie au Comte Apraxin le Commandement en Chef de son Armée Navale, & assigne aux autres Generaux les Postes qu'ils doivent occuper à condition qu'ils ne pourront rien entreprendre sans les ordres du Gouvernement; qu'on ne desistara point du dessein de réunir le Volga avec le Lac de Ladoga; qu'on fortifie toutes les Places Frontieres, particulièrement *Wesbourg, Petersbourg, Revel, & Kiorvie*; que toutes les Nations étrangères établies en Moscovie soient maintenues dans leurs libertez; & enfin qu'on fera sçavoir après la mort du Czar aux Gouverneurs des Provinces, quel Prince doit succeder au Trône, &c.

V. Pologne. Le Prince Dolorouski Ministre & Plenipotentiaire du Czar en Pologne, a fait de grandes brigues parmi les Senateurs depuis que la Diette est convoquée, pour les attirer dans le parti de son Maître; ce Ministre a remis à la plupart d'entre eux des Lettres de S. M. Czarienne, pour les engager à porter le Roi de Pologne à continuer la guerre contre la Suede, ou à travailler de concert à établir une Paix solide & generale. La plus grande partie des Senateurs & des Deputez de la Chambre Basse sont déjà arrivez à Warsovie, & on espere que ces brigues se dissiperont à l'ouverture de la Diette qui est toujours fixée au 30. Decembre. Vers

*Arrivée du
Roi en Polo-
gne.*

le 15. une partie des bagages du Roi y étoient déjà arrivés, & le 24. S. M. y étoit attenduë, & toutes choses étoient disposées pour cette Assemblée qui se tiendra le 30. comme il a été dit ci dessus.

VI. Le 22. le Palatin de Mazurie partit pour aller à Pétersbourg en qualité d'Ambassadeur du Roi & de la République; on écrit des Frontières de Pologne, que la peste bien loin d'y avoir cessé, avoit au contraire redoublé, & emportoit beaucoup de monde.

VII. *Hambourg.* On a appris à Hambourg l'arrivée du Duc d'Holstein à Vienne & la favorable réception que lui a faite l'Empereur. On mande que ce Prince est dans la résolution d'envoyer un nouveau Ministre à Stockholm, pour tâcher d'obtenir une Audience de S. M. qui a été refusée au Colonel Raatzau, comme nous l'avons dit dans notre dernier Journal. On assure cependant que ce Ministre étoit simplement chargé de représenter à la Reine.

*Détail des
représenta-
tions qui de-
voient être
faites à la
Reine de
Suede de la
part du Duc
d'Holstein.*

Qu'il y avoit quelque chose dans les Articles Préliminaires de Paix conclus entre Sa Majesté le Roi d'Angleterre, & le Roi de Prusse, au préjudice de son rétablissement & de son indemnification; que nonobstant cela il demeureroit dans une entière resignation sans faire aucun mouvement qui fût désagréable à S. M. mais qu'il eseroit que S. M. ne souffriroit pas qu'un Prince qui avoit l'honneur de lui être le plus proche, qui avoit toujours eu beaucoup de veneration pour S. M. & dont les Etats avoient été sacrifiés pour la Suede, fût laissé sans aucun secours dans le déplorable état où il se trouvoit

trouvoit ; que S. A. demandoit provisionnellement à S. M. du moins quelques secours d'argent ; que S. M. voulût bien aussi ajouter quelques prérogatives à ses titres , comme le Roi de glorieuse memoire l'avoit accordé au feu Duc son Pere ; & que cela ne pouvoit tendre qu'à la gloire & au lustre de la Famille Royale, à qui il avoit l'honneur d'appartenir.

Il ne s'est rien passé de considerable en Angleterre pendant le mois de Decembre. On aura soin de rassembler pour le mois prochain un détail suivi de ce qui est arrivé depuis l'ouverture du Parlement.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**E Mercredi 13. les Etats d'Hollande & de Westfrise se rassemblèrent & donnerent enfin leur consentement pour l'accession à la quadruple Alliance. Le 16. Leurs Hautes Puissances envoyèrent à ce sujet leur resolution à l'Assemblée des Etats Generaux, qui y accederent aussi, de même que toutes les autres Provinces, & le 19. le Marquis de Beretti Landi Ambassadeur d'Espagne, s'étant rendu à la Chambre de Treves, les Seigneurs Deputez lui communiquerent la resolution qui avoit été prise par raport à cette accession. Les Etats d'Hollande & de Westfrise qui s'étoient ajournez jusqu'au 19. se rassemblèrent ce jour-là jusqu'au 29. qu'ils se separerent jusqu'au 3. Janvier. Il y eut

*Accession
des Etats
Generaux à
la quadruple
Alliance.*

encore Assemblée ledit jour 3. Janvier jus-
qu'au 7. que les Etats s'ajournerent derechef
jusqu'au 10.

II. Cette sage Republique qui depuis plus
d'un an hesitoit de franchir ce pas, s'est enfin
renduë aux pressantes sollicitations des Mi-
nistres de l'Empereur, de la France & de
l'Angleterre, qui ont employé toute leur
habilité pour traverser les intrigues de l'Es-
pagne, & amener L. H. P. au point de vou-
loir bien contribuer de leur part au rétablif-
sement de la paix de l'Europe, suivant le
projet formé par les Puissances Alliées. Dès
le 13. ces Ministres avoient visité plusieurs
Seigneurs de la Regence; & le 14. à midi 2.
Députez de l'Assemblée se rendirent chez le
Comte de Cadogan, & confererent avec ce
Ministre, après quoi ils retournerent faire
leur rapport. Le 15. les Ambassadeurs se
rendirent dans la Chambre de Treves, où
ils furent en conference avec les Députez,
& tout étant conclu à la satisfaction recipro-
que, ils dépêcherent chacun un Exprés à leurs
Cours; le Marquis de Bereti Landi en dépê-
cha aussi en Espagne, & L. H. P. envoya-
rent à Mr. Colster leur Ambassadeur à Ma-
drid, de nouvelles instructions. Le 18. il y
eut encore conference entre lesdits Mini-
stres & les Députez; le même jour il y eut
aussî congrez des Ministres étrangers.

III. Le Marquis de Bereti Landi Ambas-
sadeur d'Espagne a mis en usage la plus fine
politique & le raisonnement le plus exquis,
pour parer ce coup. Voici un discours que
ce Ministre prononça dès le 13. du mois de
Novembre dernier, dans la Chambre de Tre-

ves, en présence des Députés des Etats Généraux pour les détourner de prendre ce parti: mais qui n'a pas eu le succès qu'il en avoit espéré. La pièce est néanmoins curieuse & merite de trouver place ici: rien ne découvre mieux les intentions de l'Espagne, & sur quoi ont roulé toutes les Negotiations de ce Ministre en Hollande depuis l'année dernière.

M E S S I E U R S ,

O uoi que je dois toujours présumer de la Sagesse infinie de cette Haute & puissante Republique, qu'Elle ne soit point pour adhérer aux violentes sollicitations des Ministres Ennemis, au sujet de la prétenduë Quadruple Alliance, & particulièrement, que leur ressource doit être visiblement tombée, depuis que le Roi mon Maître vous a fait dire, Messieurs, par l'organe de Son Eminence le Cardinal Alberoni, qui en parla à Mr. le Baron de Colster, Vôte Ambassadeur, que pour sortir avec honneur de cette guerre déaturée, S. M. pourroit donner *Carre blanche* à la Republique; j'ai crû néanmoins de mon devoir de ne demeurer pas dans le silence. pendant que les autres parlent si haut, & poussent si fort leurs impatiences sans aucune nécessité, dont il est aisé pourtant de connoître le mistere.

Vous aurez médité, sans doute, Messieurs, les démarches pressantes que S. M. Catholique a fait pour s'expliquer sur les manieres qui auroient pû être convenables à toutes les parties, pour faire un accommodement universel, & par lesquelles on pût rétablir cette certitude (qui est l'Article qui importe le plus & le

plus essentiel) que la paix qui se feroit, seroit sincere, cordiale & durable; & l'interprétation sinistre que les autres Puissances ont donné à un si beau commencement, dont il ne tenoit qu'à Elles d'en faire au moins l'expérience. Ni l'envoi de Mr. le Marquis Scotti à Paris, ni tout ce que j'ai pû faire transpirer de toutes parts de mon côté, pour assurer que le Roi mon Maître disoit tout de bon, n'a été capable de faciliter les ouvertures d'entrer dans une honorable negociation. *Sic volo, sic jubeo*, est la loi suprême d'un projet monstrueux, tel non seulement quant à l'interêt d'Etat de S. M. mais de tous les Souverains, & tout-à-fait indécent quant à l'honneur d'un si grand-Roi, qu'est le Roi d'Espagne. On s'est servi de toutes sortes de moyens, & les plus menaçans ont été les plus sages, pour forcer Mrs. les Etats Generaux d'accéder à l'Alliance en question: Vous faisant esperer confusément, que la signature étant faite, vous pourrez negocier après à Madrid pour la paix.

Faites-moi l'honneur, Messieurs, de remarquer, s'il vous plaît, que dans notre cas seulement, la France & l'Angleterre pensent, qu'on peut très bien être ensemble Médiateurs & Parties; mais que dans les Païs du Nord, & dans ce même tems on tient un langage different. Les Ministres de France proposans la Médiation au Czar pour l'accorder avec la Suède, ont allégué pour la meilleure raison, que la France pouvoit être Médiatrice, parce qu'elle n'a eu aucune part dans la guerre du Nord. Pour être donc Médiateur dans le Nord, il faut n'être Allié d'aucune des Parties; mais pour negocier la paix d'Espagne, il faut que la Re-

publique

publique s'allie avec les ennemis de l'Espagne. La reflexion saute aux yeux: si une de ces deux raisons est bonne, l'autre ne subsiste plus. On l'on peut être Allié d'une Partie & néanmoins être Médiateur par tout, où en nulle part; ainsi les Alliez trouvent juste ce qui leur convient, & rien d'avantage. Nous n'avons ressenti que trop le premier & memorable exemple qu'ils nous doanèrent de leur Dépôtisme, lors qu'en feignant la paix d'Utrecht, & ajugeant en Arbitres inappellables le Royaume de Sicile à la Cour de Vienne (ce qui est une des causes principales de cette sanglante & malheureuse guerre,) ont fait sonner après aux quatre coins de l'Europe, qu'on faisoit la guerre au Roi d'Espagne pour maintenir la Paix d'*Utrecht*, que S. M. avoit violée.

Je viens ici, Messieurs, très-humblement vous repeter, que le Roi mon Maitre veut la Paix, & la désire ardemment & est prêt d'écouter tout ce que Mrs. les Etats-Generaux lui pourrout proposer. ensuite des bons offices qu'ils peuvent aussi passer avec les Puissances Alliéés, se tenant dans une parfaite Neutralité; Et je viens aussi vous repeter plus que jamais, que vous trouverez en S. M. toutes la docilité & facilitez possibles; mais je dois vous ajoûter en même tems, qu'ayant visité mes Dépêches, je ne saurois vous promettre, que les Ennemis de l'Espagne ne vous interrompent, au lieu de vous conserver le libre Commerce en Espagne, dont vous jouissez, si vous accédez à une Alliance que Sa Majesté a publié par tout, & vous a fait solennellement exposer par moi, avoir été forgée, sans égard à la Justice & à son honneur: Oûi, Messieurs, telle alteration qu'il

qu'il pourroit arriver sur ce sujet, je vous prie par avance de l'attribuer à ceux qui vous auroient entraîné, & non pas à Sa Majesté, qui vous favorise. Les autres Puissances peuvent bien vous assurer, que pour une certaine espace de tems, & sous de certaines Conditions, elles n'inquieteront point sur la Mer vos Vaisseaux, allans en Espagne : mais comme Ambassadeur de S. M. je ne puis pas vous repartir, arrivant ce contre-tems, qu'il sera en ma faculté de continuer les Passeports à vos Marchands qui vont negocier, parce qu'il me faudra attendre des nouveaux ordres, & sçavoir, si les Ports d'Espagne leur seront ouverts, comme jusqu'à présent. Quel chagrin pour moi, mais quel malheur aussi impovû, & que je ne crois pourtant ni vrai, ni possible, qu'on entre dans une Alliance contre l'Espagne, pendant que le Roi vous fait des offres si genereuses, & pendant que vous tirez de l'Espagne tant de faveurs & d'utilitez.

Cherchez, Messieurs, cherchez plutôt & comme je vous en conjure avec toute la veneration que je vous conserve, des moyens plus aisez pour la Paix, & rapellez votre prudence, votre fermeté, & votre Justice, pour éuder les preventions trop fortes que les Alliez ont, ou font semblant d'avoir contre Sa Majesté. Il n'est que trop vrai, que cette Alliance va plus loin : Il n'est que trop vrai, que ces Princes l'ont conclüe entr'eux pour forcer tout le reste de la Terre à leur obéir. Mais il viendra le tems, & je l'espere, parce que ce qui est violent ne peut durer, ni dans la Phisique ni dans la Morale, que l'un sera jaloux de l'autre, & que le veritable interêt l'emportera sur la passion,

sur

des Princes &c. Fevrier 1720. 151
sur les soupçons sans fondement, & sur de cer-
tains préjugés dont on est imbu, ou ne fait
comment, & par une fatalité incomprehen-
sible.

Mrs. les Etats Generaux savent déjà par l'es-
pace de trois ans que j'ai l'honneur de résider
auprès d'Eux, si mes intentions respectueuses
ne sont que de les servir, & si je n'ai toujours
crû ingenuement de les bien servir, lors que
j'ai tâché de les détourner des pièges, que de-
puis long tems on leur tend, pour leur faire
perdre en quelque maniere les avantages qu'ils
tirent de la bonne correspondance de S. M. Ce
grand Monarque vous aime & vous estime, &
voulant se confier à vous dans des tems si dé-
licats, fait connoître qu'il vous aimera & esti-
mera perpetuellement, mais qu'il en espere à
son tour une veritable reconnoissance. A la
Haye le 13. Novembre 1719.

IV. Les Etats Generaux depuis leur Ac-
cession à la Quadruple Alliance, ont écrit la
Lettre suivante au Roi d'Espagne, qui a été
rendue publique, elle mettra d'un coup d'œil
le Lecteur au fait de la situation où se trou-
vent actuellement la plupart des Puissances
de l'Europe, par raport à la guerre d'Espa-
gne.

S I R E ,

IL est impossible d'être plus vivement touché
des assurances qu'un grand Roi donne de son
affection & de son amitié, que nous le som-
mes de celles que V. M. nous a souvent fait
réitérer par vôtre premier Ministre à Madrid,
&

& par vôtre Ambassadeur auprès de nous; elles nous flattent d'une manière très agréable de la continuation de vôtre bienveillance, digne de toute sorte d'estime; nous souhaitons avec ardeur de la conserver, & nous croyons ne la pouvoit mieux mériter dans une conjoncture aussi délicate, qu'en représentant de bonne foi à V. M. nos sentimens sur un point aussi capital, qu'est celui où la plus grande partie de l'Europe se trouve intéressée, & il ne s'agit pas moins que du rétablissement de la paix & de la tranquillité publique. La confiance que V. M. veut bien mettre en nous, comme nous en avons souvent été assurés, nous fait espérer qu'il vous plaira de nous écouter favorablement, & d'avoir quelque égard pour nos sentimens & nos souhaits, qui ne tendent qu'à la paix & à la tranquillité publique troublée, par la présente guerre. Toute l'Europe, & en particulier toutes les Puissances intéressées comme parties dans les derniers Traitez de Paix s'alarmant à l'ouïe de ces nouveaux troubles, dont la continuation augmente leurs inquiétudes, puis qu'il n'est pas difficile de prévoir les conséquences qui en peuvent naître, & qui vont à replonger l'Europe dans les mêmes calamitez qu'elle a essuyées pendant la dernière guerre: le plus prompt & le plus sûr moyen de les prévenir, de mettre fin à tous les troubles, & de bannir toute inquiétude, seroit sans contredit, si V. M. vouloit bien accepter les conditions de paix qui vous sont offertes dans le celebre Traité de la Quadruple Alliance. S. M. Imp. & le Duc de Savoye ont jugé à propos de les recevoir; nous espérons que V. M. en fera de même. Après les avoir bien examinées, &

infinement p s  tout , nous les jugeons fort raisonnables , & telles que V. M. pourroit bien les accepter , sur tout dans la situation o  se trouvent aujourd'hui les affaires , & par-l  r tablir d'abord la paix & la tranquillit .

Nous aurions regard  comme un grand bonheur , si V. M. avoit p  se d terminer   y consentir il y a d j   quelque tems ; & si les bons offices & les exhortations que nous y avons employ es avec le z le le plus parfait , avoient servi   y engager V. M. mais jusqu'ici nous n'avons pas  t  assez heureux pour r ussir. Cependant lors que nous vimes que le terme fix  pour laisser   V. M. la libert  d'accepter les conditions propos es ,  toit expir  , nous employ mes n tre credit aupr s des Puissances contractantes dans la Quadruple Alliance pour obtenir un nouveau terme , afin que V tre M. p t encore avoir le tems de prendre l  dessus une resolution favorable & si n cessaire au repos public. Nous nous flatons m me que nous aurons trois mois de plus ,   compter d puis la date de cette Lettre , mais sans esp rance d'aucune autre prolongation ; & comme par-l  nous sommes en  tat de renouveler & de redoubler nos bons offices , & nos efforts d'amis aupr s de V. M. pour vous disposer dans l'espace d'icelle trois mois   donner les mains aux conditions de Paix sp cifi es dans la susd. Alliance , nous conjurons V. M. par l'amiti  que vous t moignez   n tre Republique , & par le desir que vous avez souvent marqu  pour la paix & le repos public , de vouloir enfin vous laisser persuader   y consentir. C'est ce que nous attendons de la grande prudence & de la piet  de V. M. qui devroit vous engager   pr f rer

préferer la paix à la guerre, auffi bien que le repos de vos Sujets & celui de toute l'Europe, aux troubles & aux calamitez qu'une plus longue continuation de la guette leur attireroit infailliblement. Une resolution pacifique donnera plus d'éclat à V. M. que Vous ne fçauriez Vous en promettre d'une guerre plus longue, quand même elle seroit accompagnée de succès plus heureux qu'elle ne vous en a fourni en dernier lieu. Nous sommes ainsi dans la ferme esperance que V. M. en suivant sa propre inclination, tournera ses pensées vers la paix, & qu'Elle se refoudra à accepter les conditions, que nous ne pouvons regarder que comme le plus court chemin, & même eu égard à la situation presente des affaires, que comme l'unique pour y parvenir.

Nous le fouhaitons avec d'autant plus d'ardeur, que si contre nôtre attente, nous étions assez infortuné, malgré toutes nos instances amiables si souvent réitérées, pour ne pouvoir pas engager V. M. à accepter enfin les conditions avant que lesdits trois mois soient expirez; V. M. peut juger Elle même, qu'eu égard au grand intérêt que nous avons au rétablissement & la conservation de la Paix, & au long délai que nous avons apporté à nous joindre à ladite Alliance, dans l'esperance que V. M. prendroit une resolution favorable; enfin dans un cas si peu attendu, nous ne pourrions plus nous empêcher de nous unir aux Puissances qui ont proposé ces conditions, de signer la Quadruple Alliance, auffi bien que les Articles secrets, & qu'ensuite nous serons obligez de prendre avec lesdites Puissances, les mesures qui resultent de cette Alliance & de ces Articles. Mais
comme

des Princes &c. Fevrier 1720. 155

comme la nécessité où nous sommes réduits d'entrer dans ces mesures, nous paroîtroit un malheur, nous Vous conjurons de le prévenir en acceptant les conditions qu'on Vous offre. V. M. ne sçauroit jamais nous donner une marque plus agréable ni plus convaincante de Vôtre affection, pour laquelle nous avons toute l'estime possible. Vous ne sçauriez nous fournir une preuve plus éclatante ni plus réelle de Vôtre sincere inclination pour la Paix tant désirée de toutes parts.

Enfin nous protestons sincèrement à V. M. que si d'un côté nous n'avons rien plus à cœur que le rétablissement de la paix & la conservation de la tranquillité publique, de l'autre nous aurons toujours soin de cultiver l'amitié de V. M. & de montrer la haute estime que nous en avons. Au surplus &c. *A la Haye le 16. Decembre 1719,*

V. Le nouvel état de guerre pour l'année 1720. fut porté le 23. par le Conseil d'Etat en Corps à l'Assemblée de Leurs H. P. & le 24. & le 26. toutes les Assemblées cessèrent à cause des Fêtes de Noël.

V. Les Ministres des Puissances Alliées ont continué d'avoir de frequents Conférences avec les Députez de la Régence. Vers le 31. on publia un Placard à la Haye portant défense sous de très-rigoureuses peines de transporter en Espagne des Marchandises de contrebande.

*Placard
publié.*

ARTICLE VIII.

Qui contient la Naissance & la Mort des Princes & autres Personnes illustres.

Naissances I. LA Princesse Epouse du Prince Hereditaire de Darmstadt accoucha heureusement le 15. Decembre d'un Prince à Darmstadt.

Et le 20. la Comtesse de Schrewsbury accoucha à Londres d'un fils.

Morts.

II. Le 8. Decembre le Comte de Guldenleuy Amiral General &c. mourut à Copenhague après trois jours de maladie.

Sur la fin du même mois la mort enleva à Paris Madame Charlotte Elisabeth de Cocheilet Epouse du Prince de Guimené.

Le Marquis de Chafferon Lieutenant General des Armées du Roi de France, & Gouverneur de Brest est aussi mort à Paris. De même que Mr. le Marquis de Miromenil Maréchal de Camp.

Au commencement de Janvier le Lord Fairfax Catholique Romain mourut à Londres.

F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Fevrier 1720.

ARTICLE I. <i>contenant quelques Nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.</i>	pag. 81
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	94
ARTICLE III. <i>France.</i>	110.
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	130
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	133
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	141
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais - Bas.</i>	145
ARTICLE VII. <i>Naissances & Morts des per- sonnes Illustres.</i>	156

*Extractum Privilegii Sacrae Cæsareæ
& Catholicæ Majestatis.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andræ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suar Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andræ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.